

ÉDITORIAL / OPINIONS

L'EXPRESS POLITIQUE



Impôt

■ La date limite pour la production des déclarations de revenus des contribuables ou de leur conjoint qui déclarent des revenus d'entreprise ou de profession, qui avait été fixée au 15 juin, a été repoussée au 17 juin à minuit (le 15 étant un samedi), et ce, sans qu'aucune pénalité ne soit imposée. Cette prolongation, annoncée par le ministère du Revenu, s'applique aux contribuables qui déclarent des revenus d'entreprise ou de profession, sauf ceux qui déclarent uniquement des revenus provenant d'une entreprise exploitée par une société dont ils sont un associé déterminé ou que les dépenses effectuées dans le cadre de l'exploitation de leur entreprise proviennent principalement d'abris fiscaux.

Presse Canadienne

Décès de George Hees

■ George Hees, homme d'affaires, soldat et membre actif du Parti conservateur, est décédé lundi à l'âge de 85 ans dans une maison de repos de Toronto. Vétéran de la Deuxième Guerre mondiale, M. Hees a été élu à 12 reprises à la Chambre des communes. Titulaire des ministères



George Hees

de l'Industrie et des Transports sous le gouvernement de John Diefenbaker, le diplômé de Cambridge a regagné le cabinet ministériel en 1984 en tant que ministre des Affaires des anciens combattants et ministre des Aînés. Au début des années 60, M. Hees fut éclaboussé par un scandale à caractère sexuel. Une enquête judiciaire devait lui reprocher un « léger mais regrettable » manque de discrétion après qu'il eut reconnu avoir mangé à deux reprises avec la prostituée allemande Gerda Munsinger. En 1967, après le départ de John Diefenbaker, M. Hees fut défait par Robert Stanfield lors de la course à la direction du Parti conservateur.

Presse Canadienne

Le FRAPRU en action

■ Le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU, a décidé de passer à l'action pour exiger le retrait d'un projet de règlement sur la sécurité du revenu présentement à l'étude à Québec. Une cinquantaine de partisans ont occupé hier pendant deux heures la permanence nationale du Parti québécois, située dans le centre-sud, à Montréal. Le FRAPRU rappelle que si le projet en question est adopté, il aura pour effet de réduire ou de supprimer les sommes accordées à 90 000 familles assistées sociales, qui perdraient ainsi un secours pour les aider à payer leur loyer. Le groupe de pression demandait une rencontre avec le ministre des Finances, Bernard Landry, et l'a obtenue. La rencontre doit avoir lieu lundi prochain à Québec.

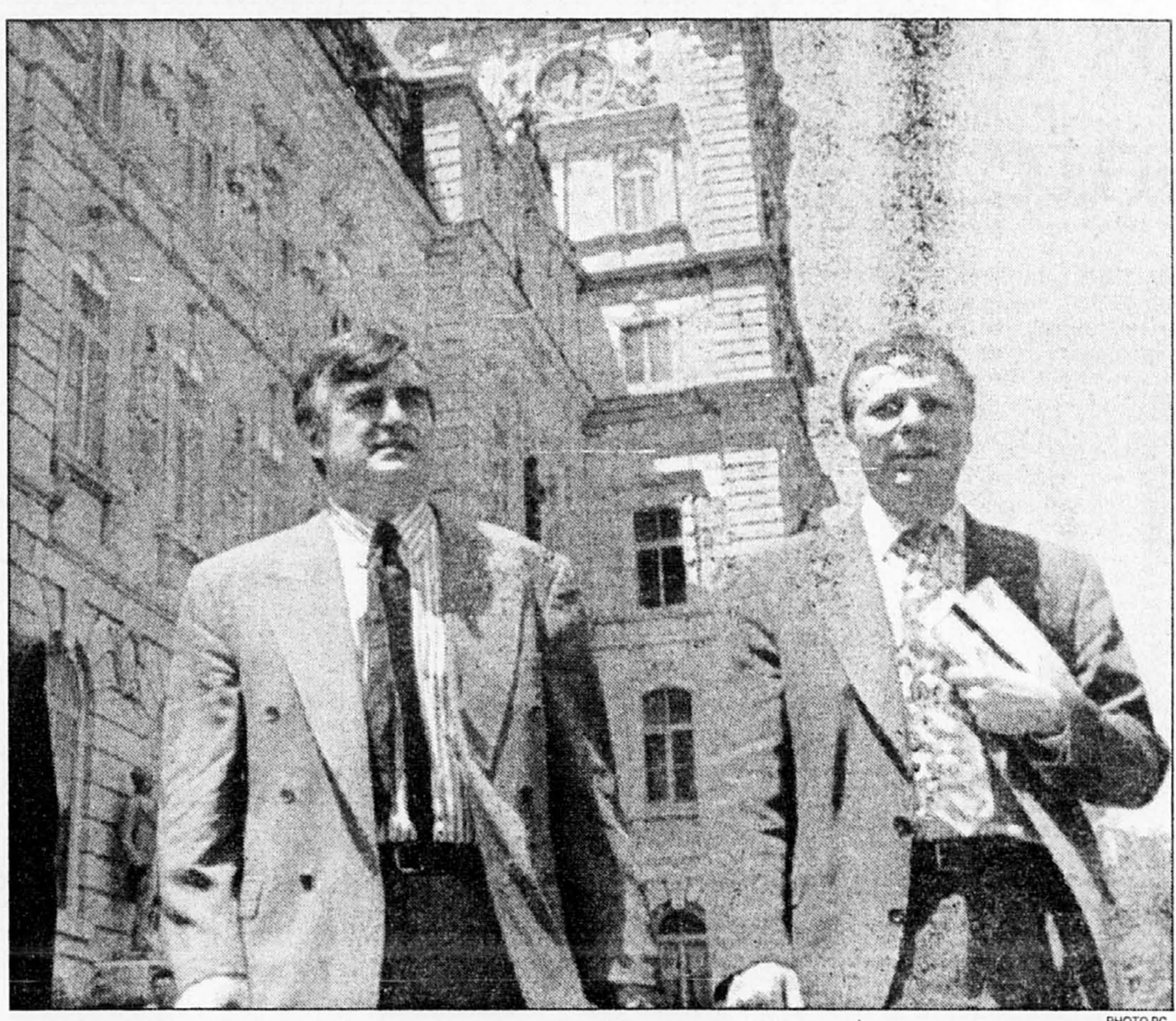
Presse Canadienne

Le Québec et l'Italie

■ Le président américain Bill Clinton a reconnu que sa prise de position sur la séparation du Québec n'avait pas eu une grande influence sur les résultats du référendum. Il a cependant livré le même conseil aux séparatistes italiens : il est préférable de chercher à résoudre les difficultés sans se séparer. M. Clinton a fait ce commentaire hier, à la toute fin d'une conférence de presse accordée en présence du premier ministre italien Romano Prodi et du président de l'Union européenne Jacques Santer.

Presse Canadienne

Autres informations pages B4 à B7



Le premier ministre Lucien Bouchard quitte le parlement en compagnie de son conseiller politique Jean-François Lisée.

« Un traquenard »

Lucien Bouchard aura « d'autres loisirs » au moment où ses homologues aborderont la formule d'amendement de la Constitution

DENIS LESSARD et CHANTAL HÉBERT

Convaincu que la conférence fédérale-provinciale de la semaine prochaine est un traquenard, une « tentative à peine voilée d'un renouvellement trudeauiste » de la Constitution, le premier ministre Lucien Bouchard ira tout de même à Ottawa.

« J'irai avec la détermination de faire entendre avec force la voix du Québec d'empêcher les nouvelles avancées fédéralistes, de défendre les intérêts des Québécois », a-t-il lancé hier sur un ton beaucoup moins conciliant que celui qu'il avait adopté à l'égard de Jean Chrétien, lors de leur rencontre la semaine dernière.

L'ordre du jour de la conférence semble correspondre à ce que lui en avait dit en privé M. Chrétien mais, soutient M. Bouchard, on pouvait espérer des propos du premier ministre fédéral tenus la semaine dernière que la Constitution ne serait guère abordée. On discutera du « renouvellement de la fédération », dit-il.

M. Bouchard promet « d'avoir d'autres loisirs » quand les premiers ministres aborderont la formule d'amendement. Il s'absentera alors carrément de la réunion. « Si je ne suis pas là, ils sont paralysés, car il faut l'unanimité (pour modifier la formule d'amendement) », explique-t-il.

Aux Communes, le premier ministre Jean Chrétien a réitéré qu'il avait inscrit le sujet de la formule d'amendement de la Constitution à l'ordre du jour par devoir plus que par goût. Tout en convenant qu'on pouvait soutenir qu'Ottawa avait déjà satisfait aux obligations de la

Constitution de 1982 à cet égard lors des rondes de Meech et de Charlottetown, il a affirmé qu'il préférerait s'assurer hors de tout doute qu'il avait répondu à l'exigence de passer en revue la formule d'amendement avant avril prochain. « Ça ne fera pas de mal à personne d'en parler une autre fois », a-t-il indiqué. Il prévoit que les premiers ministres ne consacreront pas plus d'une heure à ce dossier.

M. Chrétien s'est également défendu de se débarrasser à bon compte, et par la même occasion, de sa promesse référendaire d'assurer au Québec un veto sur de futures réformes constitutionnelles. Il en impute plutôt le blâme à Lucien Bouchard qui, accuse-t-il, « ne veut pas travailler avec nous pour donner un veto au Québec ». Le premier ministre fédéral a rappelé qu'il fallait l'unanimité des provinces et d'Ottawa pour modifier la formule d'amendement. Plusieurs provinces autres que le Québec ont indiqué leur peu d'intérêt pour cette discussion.

Les ténors fédéraux ont aussi fait peu de cas de la menace « centralisatrice » appréhendée par Lucien Bouchard. Le ministre Stéphane Dion, par exemple, y a vu davantage un automatisme du premier ministre du Québec qu'une réflexion

profonde sur les projets de renouvellement de la fédération que veut proposer son gouvernement. « Il aurait dit ça dans tous les cas », a-t-il déclaré.

M. Bouchard déplore par ailleurs que les discussions économiques aient été reléguées au diner jeudi soir et au déjeuner vendredi, « entre poire et fromage », dit-il.

Toutefois, visiblement pris de court quand on évoqua l'offre que lui a faite en privé Jean Chrétien, vendredi, de participer à une nouvelle « Équipe Canada », une délégation commerciale de premiers ministres, M. Bouchard demanda spontanément si Jean Chrétien « en avait parlé publiquement ». « Je ne sais pas, je n'ai pas refusé, on verra si c'est bon pour le Québec », a-t-il dit.

Sur les programmes sociaux, M. Bouchard appréhende une « poussée centralisatrice nouvelle » bénéficiant de l'appui de l'unanimité des provinces. Il faisait allusion au document commun des provinces sur les politiques sociales déposé en décembre 1995.

Pour le chef libéral, Daniel Johnson, il est clair que M. Bouchard « n'a pas lu une traître ligne » de ce document pour le décrire comme un appui à des velléités centralisatrices fédérales. M. Bouchard « veut faire plaisir à tout le monde », résume Daniel Johnson, d'où ses positions ambiguës, selon lui.

Le document évoque plusieurs entrées potentielles d'Ottawa dans les responsabilités actuellement provinciales, maintient-on chez les fonctionnaires québécois. On y évoque par exemple un système de santé nationale et un programme d'appui à l'enfance.

Larose écorche Bouchard

Le premier ministre manque de clarté et de fermeté, selon lui

LIA LÉVESQUE de la Presse Canadienne

Pour la première fois, le président de la CSN, Gérald Larose, critique les prises de positions récentes du premier ministre Lucien Bouchard : « Ça manque de clarté ; ça manque de fermeté et ça manque de perspectives. »

M. Larose a fait ces commentaires hier à quelques journalistes, après avoir prononcé le discours d'ouverture au conseil confédéral de sa centrale à Montréal.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux cite trois dossiers dans lesquels le premier ministre Bouchard manquerait de clarté ou de fermeté, selon lui : le volet constitutionnel de la réunion des premiers ministres, les 20 et 21 juin ; le report de la Loi sur l'équité salariale ; la question linguistique.

Même devant les 200 délégués des fédérations et des régions de sa centrale, M. Larose a écorché M. Bouchard, surtout concernant sa participation lors du volet constitutionnel de la réunion des premiers ministres. Sa présence lors de ces discussions constitutionnelles « milite pour la confusion », soutient-il.

« Là-dessus, je pense qu'il y a un flou artistique qui est contre-productif et qui permet à bon nombre de personnes de travailler à la reconstitution du marais qu'avait, de façon très habile, reconstitué Robert Bourassa au lendemain du lac Meech. »

M. Larose trouve néanmoins que M. Bouchard doit participer à la réunion des premiers ministres, puisqu'il y sera question d'économie et de formation de la main-d'œuvre. Mais sur le dossier constitutionnel, « nous n'avons pas d'affaires là et eux n'ont pas d'affaires dans nos affaires ».

La question nationale « est la propriété exclusive du peuple québécois et Jean Chrétien n'a pas d'affaire là-dedans », s'est exclamé M. Larose.

Le report de la Loi sur l'équité salariale pour les travailleuses déçoit aussi le président syndical. Il critique surtout M. Bouchard pour avoir cédé aux pressions des groupes patronaux, qui s'opposent à une telle loi.

« On aura beau faire les smattes, faire les gens polis pour que le patronat nous accompagne, il n'y aura pas un seul vote de plus de ce monde-là », en faveur de la souveraineté ou des questions sociales, avertit M. Larose.

Sur la question linguistique également, le gouvernement Bouchard « sème la confusion » avec son bouquet de mesures. « Il y a à boire et à manger pour les uns et les autres », puisque M. Bouchard cherche à plaire à la communauté anglophone et aux militants de son parti en même temps, ce qui fait que son message n'est plus clair.

Même sur la toute récente renouveau de la Commission de protection de la langue française, M. Larose a des reproches à formuler.

« Je ne suis pas sûr que c'est l'approche bureaucratique qui est la meilleure. Il ne faut pas jouer inutilement avec les irritants. »

Le dirigeant syndical préférerait une autre voie : « Il faut davantage affirmer à toute la société québécoise qu'ici, dorénavant, ça se passe en français ; donc on n'a pas besoin de trop de police. C'est pas nécessairement de ça dont on a besoin, mais d'un message constamment clair qu'il n'y a pas d'avenir en dehors d'une place toujours plus grande pour le français au Québec. »

Les victimes de crimes sexuels mieux protégées

Rock limite l'accès aux dossiers personnels des victimes d'actes criminels

MANON CORNELLIER de la Presse Canadienne, OTTAWA

Une personne accusée d'un crime d'ordre sexuel ne pourra plus, pour assurer sa défense, aller à la chasse aux dossiers personnels de sa victime.

Le ministre de la Justice, Allan Rock, a présenté hier un amendement au Code criminel afin de mettre partiellement à l'abri tous les documents de nature personnelle des victimes d'agression sexuelle, y compris les dossiers médicaux, thérapeutiques, psychiatriques, scolaires ou religieux.

Le projet de loi vise ainsi à protéger la vie privée et la dignité des victimes de viol, de violence

sexuelle ou d'inceste.

À l'avenir, pour avoir accès aux dossiers, l'accusé devra franchir deux étapes. Il devra d'abord établir devant le juge du procès que les dossiers visés seront fort probablement pertinents pour régler un point en litige ou établir la compétence d'un témoin.

Si on donne raison au prévenu, le juge examinera les documents en privé. Il devra évaluer leur perti-

nence possible en tenant compte des droits de la victime et de l'accusé. Une fois cette analyse terminée, le juge déterminera s'il permet au prévenu d'avoir accès au dossier en tout ou en partie.

Le projet resserre les directives données en décembre dernier par la Cour suprême du Canada. Cinq des neuf juges avaient établi une série de balises pour permettre à la défense d'avoir accès aux dossiers en question.

Les documents d'information du ministère de la Justice soulignent par ailleurs que la demande de dossiers personnels survient presque exclusivement dans les cas d'accusations pour infraction sexuelle et vise presque unique-

ment des femmes. Les groupes de femmes auraient voulu qu'on interdise complètement l'accès aux dossiers des victimes. Le ministre n'a pas répondu à leur demande. En fait, il a surtout cherché à améliorer et à clarifier la procédure prévue par la Cour suprême en ajoutant quelques garde-fous.

Ainsi, la demande d'accès devra être étudiée par le juge du procès et non pas par le juge de paix chargé de l'enquête préliminaire. Afin d'éviter les parties de pêche dans la vie personnelle des victimes, le projet de loi énumère une série d'arguments qui ne peuvent justifier à eux seuls, l'accès à un dossier.



Allan Rock

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Le temps de la maturité

Le voyage au Canada et au Québec du premier ministre français, M. Alain Juppé, volontairement marqué par la sobriété, orienté vers des discussions de nature économique, représente très certainement un virage important dans les rapports, souvent houleux, entre Paris, Ottawa et Québec.



Alain Dubuc

Depuis trois décennies, ces relations triangulaires ont été dominées par la question nationale québécoise. D'où des rapports en dents de scie, marqués par les tiraillements, les jeux de coulisse, les guerres de drapaux, les magouilles diplomatiques, où se manifestaient la soif d'attention québécoise, l'irritation canadienne, les louvoisements français.

Ces jeux politiques, amplifiés par les liens historiques et culturels complexes entre le nouveau monde francophone et l'ancien, ont largement contribué à cantonner les rapports entre la France, le Canada et le Québec dans une espèce de passivité ou s'exprimait ce qu'il y avait de moins noble dans les traditions de chacun, la francophobie anglo-canadienne, la dépendance nostalgique des Québécois et la tentation néo-colonialiste française.

C'est donc avec le plus grand soulagement qu'il faut accueillir les efforts des trois capitales pour sortir de cette ornière. Dans un premier temps, il est clair que ce voyage sobre est à l'image du premier ministre français. Mais le gouvernement canadien a adopté la même retenue tandis que le gouvernement québécois a évité les pièges dans lesquels il sombre si facilement.

Des Québécois nostalgiques regretteront l'époque où les rapports avec la France étaient plus politiques. On l'a vu à l'absurde réaction des médias qui, pendant trois jours, ont tenté d'arracher à M. Juppé des déclarations de nature politique qui auraient ravivé les querelles triangulaires, et ont tenté de trouver un sens caché aux propos anodins et prudents du premier ministre français.

Il faudrait se souvenir qu'il est normal et souhaitable que les chefs de gouvernement des deux pays amis qui sont le Canada et la France abordent ensemble des problèmes communs, comme le sommet du G 7 à Lyon, le rôle à jouer en ex-Yougoslavie ou en Haïti. Il faut se réjouir que MM. Chrétien et Juppé aient pu en discuter de façon cordiale sans empoisonner leur rencontre par d'inutiles querelles.

D'autres déploieront le fait que les échanges culturels privilégiés entre la France et le Québec aient cédé le pas aux préoccupations économiques et commerciales. Mais la faiblesse des échanges commerciaux avec la France, est l'indice d'une dysfonction de nos rapports, une anomalie qu'il faut corriger.

Mais surtout, il est absurde d'opposer culture et économie, comme on le fait trop souvent dans le cas de la France. Les échanges économiques sont des véhicules privilégiés pour les échanges politiques, sociaux et culturels : encourager les PME des deux pays à traverser l'Atlantique, développer le TGV, renforcer les nouvelles technologies, qui donneront au monde francophone sa place sur l'autoroute de l'information sont des gestes de nature économique, mais ce sont aussi des moyens pour renforcer les liens entre la France et le Québec de façon plus durable et plus tangible qu'une déclaration ministérielle ou la signature d'une entente politique.

MISSION IMPOSSIBLE



DROITS RÉSERVÉS

Entre démagogie et réforme

En s'attaquant avec timidité mais discernement au problème des libérations conditionnelles, le ministre fédéral de la Justice ne pouvait que laisser chacun sur son appétit.

Les changements envisagés n'ont en effet rien pour calmer les vociférations populistes véhiculées par le Parti réformiste pour qui les criminels ne seront jamais assez longtemps en prison. Ni satisfaire ceux qui préconisent une révision globale du système actuel qui permettrait de concilier les impératifs de la sécurité publique avec des objectifs de réhabilitation.



Pierre Gravel

On ne peut que souscrire à la distinction que tente de faire M. Rock entre des assassins considérés comme plus dangereux que d'autres parce qu'ils ont commis plusieurs meurtres et ceux qui, n'ayant tué qu'une fois, sont présumés être moins susceptibles de récidiver. Encore que ce critère doive être nuancé par d'autres considérations. Comme, par exemple, le fait qu'un crime, commis dans un moment d'égarement, ait pu faire plusieurs victimes. Ce qui ne signifie pas forcément que son auteur soit pour autant un meurtrier moins récupérable que celui qui a causé la mort d'une seule personne.

En refusant de céder devant les revendications hystériques de ceux qui, faute d'un retour à la peine de mort, voudraient qu'on mette tous les meurtriers dans le même sac, le ministre réussit à rassurer partiellement une population légitimement inquiète. Sans tomber dans le piège qui consisterait à transformer les prisons en cages pour criminels enrégés qui n'ont rien à perdre parce qu'ils n'ont aucune chance d'en sortir.

Il est clair, cependant, que ce projet cherche surtout à

frapper l'imagination et à faire taire les critiques les plus virulentes. Mais en ne s'attardant qu'aux détenus condamnés pour meurtre, on passe à côté de ce qui constitue le principal motif d'insécurité face aux libérations conditionnelles : l'impression générale que, pour les autres sortes de crime, les peines d'emprisonnement sont souvent symboliques si on en juge par le nombre de délits commis par des récidivistes ou des détenus en période de probation.

Il est clair que le projet du ministre Rock cherche surtout à frapper l'imagination et à faire taire les critiques les plus virulentes.

On en est rendu au point où n'importe quel policier ou citoyen le moins attentif s'amuse à convertir en termes de semaines ou même de jours les sentences en années ou en mois de prison que prononcent les juges. On n'a pas à s'étonner que, dans ce climat, il soit difficile de vanter les mérites des divers programmes de réinsertion sociale ou de réhabilitation des détenus.

Ce n'est pas en resserrant les conditions de remise en liberté des meurtriers qu'on arrivera à faire disparaître le cynisme et la peur. Ni qu'on démontrera qu'il existe des solutions de rechange aux peines d'emprisonnement qui sont tout aussi efficaces. C'est en repensant tout le dossier des libérations conditionnelles pour toutes les catégories de détenus en vue d'un double objectif : ne pas garder inutilement en institution des condamnés qui ne sont plus vraiment une menace pour la société tout en s'assurant que ceux qui sont encore dangereux y restent.

En se limitant aux mesures qu'il vient d'annoncer, le ministre se trouve à en faire à la fois trop et pas assez. Trop pour faire les nuances qui s'imposeraient et pas assez pour satisfaire tous les démagogues qui sévissent dans l'entourage de Preston Manning.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère du pelletage ?

Lucien Bouchard a décidé de créer un ministère pour la région de Montréal. Cela semble une bonne idée, car la population de ce territoire, concentrée dans un espace restreint, représente à peu près la moitié de la population du Québec. Il semble donc normal de donner à Montréal une voix spéciale au Conseil des ministres.

Cependant, il y a un risque que la création de ce ministère alourdisse le fonctionnement du Conseil des ministres.

En effet, chaque fois que les Montréalais penseront que leur ministre, Serge Ménard, n'a pas gagné son point, ils diront que ce ministère n'est qu'une nouvelle cour qu'on a inventée pour pelletier les problèmes qu'on ne veut pas résoudre, ou que ce ministère n'est qu'une invention pour éloigner Montréal du vrai centre décisionnel. Et lorsque ce ministre semblera avoir gagné son point, les autres Québécois crieront à l'injustice parce qu'ils n'ont pas de ministre pour les représenter.

Après s'être aperçu, trop tard aussi, que ce ministère n'était pas seulement inutile, mais nuisible, puisqu'il n'est, en fait, qu'un pelletage de problèmes qu'on ne peut plus régler lorsqu'ils sont dans une autre cour.

On est les gouvernements pour



Serge Ménard

qu'ils réglent eux-mêmes les problèmes, et non pas pour s'en laver les mains, en mettant sur pied des structures qui vont peut-être s'en charger, sans que l'électeur ne puisse sanctionner un échec éventuel.

Luc RICHARD
Montréal

Projet de loi déposé en catimini

Le 15 mai dernier, le ministre du Travail, Matthias Rioux, déposait en catimini le projet de loi 31 modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT).

Ce projet de loi vise essentiellement à imposer un ticket modérateur aux salarié(e)s ayant droit d'être représenté(e)s gratuitement par un(e) avocat(e) de la Commission des normes du travail (CNT) dans un recours pour pratique interdite ou pour une plainte pécuniaire. Le montant de cette contribution obligatoire serait fixé ultérieurement par voie de règlement sans, de surcroît, souscrire à l'obligation de publication ni au délai d'entrée en vigueur prévus par la Loi sur les règlements.

Le Front de défense des non-syndiqué(e)s s'oppose fermement à ce projet de loi qui aura pour conséquence de faire payer les salarié(e)s pour des infractions commises par les employeurs.

Concrètement, cela signifie, par exemple, qu'une femme victime d'un congédiement illégal lié à une grossesse devra payer pour être représentée par un(e) avocat(e) de la CNT, bien que cette femme se

retrouve sans revenu, et peut-être même sans prestations d'assurance-emploi si elle avait travaillé moins de 20 semaines avant son congédiement.



Matthias Rioux

Quand on sait que 84 % des personnes portant plainte à la CNT ont déjà perdu leur emploi et sont donc souvent sans revenus, quand on sait que bien des non-syndiqué(e)s n'exercent pas de recours à l'encontre d'un employeur abusif par crainte de représailles et par peur d'être identifié(e)s comme des « employé(e)s problèmes » par d'autres employeurs, quand on sait que, dans l'état actuel du marché du travail, le nombre d'employeurs abusifs est loin d'être en régression, nous pouvons affirmer sans hésitation que cette loi encouragera la délinquance et le non respect des normes du travail chez les employeurs.

De plus, cette loi augmentera considérablement les pressions, sur les personnes exerçant un recours, pour accepter des règlements à rabais à l'étape de la médiation, puisque les frais d'avocat(e) s'imposeraient à l'étape suivante, soit celle de la comparution devant le Commissaire du travail.

Esther PAQUET
Au bas de l'échelle

Des actes dégradants !

Comme sportif j'ai été dégoûté de lire dans *La Presse* l'article sur l'initiation « sexy » de jeunes hockeyeurs. J'ai écouté également à la télévision de Radio-Canada l'entrevue faite à ce sujet avec le président de la Fédération québécoise de hockey sur glace.

Effectivement, les actes commis par ces jeunes sont dégradants et entachent sérieusement leur réputation et celle de leur équipe. Dans mon esprit, l'entraîneur de cette équipe aurait dû être mieux renseigné quant aux faits et gestes de ses hockeyeurs, particulièrement au sujet de cette activité. Après tout, l'entraîneur joue un rôle important d'éducateur auprès des jeunes d'une équipe de hockey.

Tout entraîneur doit être un guide, un phare qui éclaire le jeune et lui montre le droit chemin. Malheureusement, les entraîneurs ne prennent pas tous leur rôle au sérieux. Combien sont en poste seulement pour la gloire et la domination qu'ils exercent sur les jeunes.

Yves PRÉFONTAINE
Sherbrooke

Apprendre à écrire, c'est apprendre à penser

À ce stade-ci des états généraux de l'Éducation, il me semble pertinent d'établir un lien entre l'enseignement du français et la conjoncture montréalaise.

On a beaucoup parlé des difficultés de nos enfants à l'écrit. Par conséquent, il me paraît important de se poser la question suivante : du point de vue d'un enfant pau-

vre, que signifie au juste la possibilité d'écrire ?

Écrire, c'est se reconnaître ; c'est devenir meilleur à ses propres yeux en même temps qu'aux yeux de l'autre. Écrire est donc un ACTE qui valorise ; un plaisir. De plus, celui qui écrit ressent davantage le besoin de lire. Par conséquent, l'écriture permet aussi de développer un intérêt pour la lecture (cf. les méthodes d'Éducation Active).

Or, qu'est-ce qui peut donner à un enfant pauvre le désir d'apprendre, si ce n'est la possibilité d'agir ? Si ce n'est le PLAISIR ? Le ludique allié à la rigueur sont par ailleurs deux caractéristiques fondamentales de notre langue française.

Dans les milieux défavorisés, seul le professeur de français peut guider l'enfant dans l'apprentissage de l'écrit. Les parents travaillent trop ou sont eux-mêmes peu instruits. Cet apprentissage est pourtant capital : apprendre à écrire et lire n'est rien de moins qu'apprendre à penser !

Mais comment faire écrire régulièrement les élèves ? Dans l'horaire du secondaire, il n'y a jamais DEUX périodes consécutives en français (et, cela est reconnu, il manque 15 % de temps d'enseignement consacré à la matière) !

Comment faire aimer la littérature en l'existence des structures actuelles, car c'est bien là que réside en grande partie le problème de l'enseignement au secondaire.

Ginette N. DECOBERT
« écrivain » et professeure

La Métropole ou le triomphe de l'envie

«Là où y'a de l'homme, y'a de l'hommerie», disait un vieux dicton... qu'il faudrait probablement remettre au goût du jour, quitte à lui faire perdre sa saveur: Là où y'a de la personne, y'a de la personnerie!

Telle est en tout cas la devise qu'il faudrait écrire en page frontispice de tous les traités de science politique.

La politique est la quintessence de l'activité humaine et, pour la décoder, de même d'ailleurs que pour y exceller, il est utile de connaître les motivations des êtres humains. Notamment l'envie — ce péché capital qui nourrit mille passions politiques.

Ainsi en est-il de cette lancinante question de la « société distincte » et du « droit de veto ».

Comment ça se fait, entend-on partout, que le Canada anglais refuse si farouchement d'introduire des notions aussi simples, aussi peu risquées, dans la Constitution?

La réponse tient en un mot: c'est l'hommerie. Une affaire de nature humaine bien davantage que d'idéologie.

Si l'on en doute, analysons la querelle latente qui se déroule, à Québec, autour du statut de la métropole. On y trouvera de frappantes analogies avec l'attitude des Canadiens anglais à l'endroit du Québec.

■ ■ ■

On sait que l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi portant création du ministère de la Métropole. L'idée même du ministère accordait à Montréal un statut particulier, puisqu'il n'y a pas de ministère de l'Abitibi, de la Beauce ou du Saguenay.

Et alors, direz-vous? N'est-ce pas normal de reconnaître le caractère distinct de Montréal? Cela saute aux yeux, Montréal n'est pas comme le reste du Québec. Pourquoi ne

pas consacrer cet état de fait dans l'appareil gouvernemental?

Très bien. On continue. L'idée première était d'accorder au ministre de la Métropole un droit de veto sur l'ensemble de la législation.

Et alors? N'est-ce pas normal que ce ministre puisse bloquer tel ou tel projet qui ne tiendrait pas compte de la spécificité montréalaise ou qui nuirait au développement de Montréal? N'est-ce pas la seule façon de lui permettre d'avoir prise sur la réalité, lui qui autrement serait condamné à jouer la mouche du coche autour des fiefs de ses collègues?

Je vous suis, et je suis entièrement d'accord avec vous, ne serait-ce que parce que je vis à Montréal. L'ennui, c'est que vous et moi, on n'est pas tout seuls au Québec, de la même façon que le Québec n'est pas tout seul au Canada.

Sitôt annoncée la création du ministère de la Métropole, la nature humaine, en dehors de la métropole, s'est réveillée, et l'hommerie est montée aux barricades — « Et nous, alors? » —, faisant écho à la remarque furibonde de l'homme d'affaires de Winnipeg Izzy Asper, qui s'était écrit, en lisant l'accord du lac Meech: « What about the rest of us? What are we? Chopped liver? »... (Et nous alors? Qu'est-ce qu'on est? De la viande hachée?)

Accorder au Québec le titre de société distincte, c'était, pour Asper, proclamer que le reste du Canada n'était qu'une banale pâte homogène et indifférenciée, si peu intéressante qu'elle ne valait même pas une mention spéciale dans la Constitution.

Idem ici. Accorder à Montréal le statut



Lysiane GAGNON

spécial que confère un ministère spécial, c'était soulever l'envie des autres régions, et les porte-parole des régions ne l'ont pas envoyé dire au gouvernement.

Le droit de veto? Alors là, c'est encore pire. Mue par le même instinct viscéral, l'hommerie a levé le poing d'un même geste, de la pointe est du Cap Breton à la pointe ouest de l'archipel de la Reine-

Charlotte.

Est-ce qu'on va donner à un ministre plus de pouvoirs qu'aux autres? Est-ce qu'on va faire du représentant de la Métropole un second premier ministre? Non, Monsieur!

No Sir! hurlèrent les provinces quand il fut question de donner au Québec un droit de veto sur les questions susceptibles de l'affecter. Une province avec plus de pouvoirs que les autres? Jamais!

N'avez-vous jamais organisé de party d'anniversaire pour un enfant? Vous savez bien que tous les petits invités doivent avoir un cadeau, même s'il n'y en a qu'un dont c'est l'anniversaire. Les enfants ne changent pas tellement en vieillissant.

Que font, en pareil cas, les gouvernements? Ils essaient de ménager la chèvre et le chou.

À Ottawa, on s'est évertué à répéter que « distinct » ne veut pas dire supérieur, que c'est un mot plutôt symbolique, et qu'au fond tout ça ne veut pas dire grand-chose.

Et l'on a fait la distribution des vetos. Aux dernières nouvelles, il y en avait cinq: un pour les provinces de l'Atlantique, un pour le Québec, un pour l'Ontario, un pour l'Ouest et, cadeau-surprise de dernière mi-

nute pour calmer les pleurs qui s'élevaient au bord du Pacifique, un beau veto, pardon, un beau veto tout neuf pour la Colombie-Britannique.

Idem à Québec. Pour apaiser la grosse crise de jalousie des autres régions, on a englobé autant de régions qu'on pouvait dans la « métropole », qui s'étend maintenant du nord de Saint-Jérôme à L'Assomption, Chambly et Vaudreuil, Montréal n'étant, dans ce paquet de viande hachée, qu'une municipalité parmi 111.

Le projet de loi ne dira même pas que le siège social du ministère de la Métropole est situé à Montréal!

« Je ne veux pas qu'on croie que mon ministère se sent supérieur aux autres », explique le ministre Ménard, faisant écho au ministre Dion qui, dans la foulée d'innombrables apôtres de Meech et de Charlottetown, sillone le Canada pour expliquer que « distinct » ne veut pas dire « supérieur ».

Comme on ne pouvait donner à toutes les régions un veto sur la législation, le ministère de la Métropole n'en aura pas non plus.

« M. Ménard demeure un ministre comme les autres! », se félicite le président du caucus péquiste, François Gendron, faisant écho à Preston Manning pour qui le Québec doit être une province comme les autres, ni plus, ni moins.

Finalement, le bouquet. Les autres régions auront, elles aussi, « leur » ministère, « leur » ministre, « leur » caractère distinct et « leur » statut particulier. L'automne prochain verra la création du ministère des Régions, présidé par Guy Chevrette.

Finalement, d'un côté comme de l'autre, on a noyé le poisson. La métropole n'aura pas plus de statut particulier au Québec que le Québec n'en a un dans le Canada.

Opinions

L'accès aux nouvelles technologies de l'information devra être équitable

PIERRE S. PETTIGREW

L'auteur est ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie.

Les technologies de l'information se multiplient et évoluent à une vitesse étourdissante. L'ordinateur, les CD-ROM et l'Internet continuent de révolutionner toutes les facettes de notre monde (vie professionnelle et personnelle, apprentissage et loisirs). Pour plusieurs, ceci représente une aventure passionnante qui promet énormément. Mais cette aventure lance aussi des défis de taille.

La plupart des gens n'ont pas la possibilité ni les moyens de voyager sur l'autoroute de l'information. Au Canada, les dirigeants d'entreprises tiennent des vidéoconférences depuis dix ans, mais, en Tanzanie et au Bangladesh, il faut plus de dix ans pour obtenir le service téléphonique de base. (...)

Ce fut pour moi un honneur de diriger la délégation canadienne à la conférence, à laquelle participaient des représentants de 40 pays. À cette occasion, nous avons tenu à réitérer l'engagement du Canada à combler ce fossé technologique. L'étendue de notre territoire nous a obligés à innover pour effacer les distances; ce n'est donc pas par hasard que le Canada est devenu un chef de file mondial en communications par satellite, en radiodiffusion, en formation à distance et en radio communautaire. Il nous fallait relier une population dispersée dans l'un des pays les plus vastes au monde en offrant des services de télécommunications et de radiodiffusion aux communautés éloignées en français, en anglais, dans de nombreuses langues autochtones et autres langues qui reflètent notre diversité culturelle. Nous avons tissé ces liens en nous basant sur deux principes: chacun a le droit d'être informé et de pouvoir communiquer dans sa langue.

Cette expérience nous permet de jouer un rôle spécial dans les efforts internationaux pour établir une vision commune de l'équilibre à réaliser entre l'infrastructure et le contenu lors de l'élaboration des règles pour les nouvelles technologies de l'information et des communications. Notre gouvernement s'engage à construire l'autoroute de l'information, mais uniquement dans le but d'améliorer la condition humaine, en tenant compte du fait que la vigueur culturelle est aussi importante aux yeux des gens que la vigueur économique.

Le potentiel de la nouvelle infrastructure est immense. Elle ouvre la voie à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté; elle est un instrument de solidarité internationale; et elle permet aux citoyens de tous les pays d'être mieux informés en plus de réduire l'écart entre les riches et les pauvres. De fait, les nouvelles technologies pourraient offrir aux régions

moins favorisées la chance de sauter certaines étapes traditionnelles de développement. À titre d'exemple, l'utilisation de téléphones cellulaires dans des régions rurales d'Amérique du Sud permet aux entreprises locales de vendre leurs produits à des clients éloignés, et sauve même des vies en mettant rapidement en communication des patients très malades avec des spécialistes en soins de santé.

Pour multiplier les succès, le Canada fait figure de chef de file sur le plan international. En effet, il a créé de nouvelles formes de partenariat entre des investisseurs, des technologues, des chercheurs, des gouvernements et des groupes de citoyens dans le but de bâtir une véritable société mondiale de l'information. (...)



Pierre S. Pettigrew

Dix-sept représentants d'institutions canadiennes, dont des sociétés de services informatiques, des fabricants d'ordinateurs, des compagnies de téléphone et des universités, m'ont accompagné à Johannesburg pour participer à une exposition tenue en marge de la conférence internationale. Plusieurs ont annoncé des projets avec des partenaires de pays en développement. D'autres ont rencontré des ministres et des représentants du secteur des télécommunications d'Afrique, d'Asie et des Amériques intéressés par le savoir-faire canadien. Dans la majorité des pays en développement, c'est le secteur public qui absorbe 40 % à 60 % des commandes.

Ce négoce crée certes des emplois pour les Canadiens, mais il faut bien comprendre qu'il n'est possible que si les pays en développement gèrent avec confiance leur propre adaptation à la société mondiale de l'information.

D'où notre plus vif désir de nous atteler aux problèmes dont ces pays nous font part. Dans cette optique, nous partons du principe que l'accès universel aux technologies de l'information doit être équitable et que des mesures doivent être prises pour cibler les groupes marginalisés. Et nous avons déjà agi en ce sens.

Notre expérience nous permet de jouir d'une solide crédibilité auprès des pays tant du Nord que du Sud dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Si nous gérons ces questions avec sagesse et travaillons à élaborer une vision commune de l'utilisation de ces technologies, nous pourrions faire progresser la lutte contre la pauvreté, la maladie et la dégradation de l'environnement. (...)

La privatisation des services: une entreprise de camouflage

MICHEL VÉZINA

L'auteur est président du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Montréal est confrontée à de multiples problèmes d'ordre politique, urbanistique, sociologique, économique et fiscal. En tant que ville métropolitaine, Montréal a des obligations financières et sociales que d'autres municipalités n'ont pas. Elle finance en totalité ou en partie des événements et des équipements qui bénéficient à l'ensemble du Québec. Elle accueille la grande majorité des immigrants qu'il faut intégrer, de même que les populations les plus déshéritées qui viennent y chercher des services ou espèrent y trouver du travail.

Pour toutes ces raisons, plusieurs observateurs avisés de la scène municipale identifient la négociation d'un nouveau pacte fiscal comme le principal enjeu du développement de la métropole. Mais l'incapacité de Pierre Bourque à cet égard est évidente. Lui qui disposait d'un momentum favorable sur ce dossier au moment de son élection, n'a fait qu'indisposer les ministres concernés en multipliant les maladresses et les déclarations contradictoires. Sa dernière bourde en cette matière est d'avoir déclaré au quotidien *The Gazette*, au début de mai, que Montréal n'a aucunement besoin d'un nouveau pacte fiscal, tandis que deux mois plus tôt, le vice-président de comité exécutif, Sammy Forcillo, affirmait que Montréal a besoin de 100 millions de dollars supplémentaires. Les difficultés financières de Montréal sont cependant réelles et on situe le manque à gagner annuel de la Ville entre 200 et 300 millions.

Plutôt que de prendre ses responsabilités en tant que premier magistrat, voilà que Pierre Bourque tente par tous les moyens de vendre en totalité ou en partie les services municipaux, aidé en cela par un groupe de sages dont les visées de certains ne sont que trop évidentes. Récemment, le nouveau patron de SNC-Lavalin déclarait à un quotidien montréalais que la privatisation de « tous, sans exception, des services de la Ville de Montréal permettrait à SNC-Lavalin de faire travailler ses employés et d'augmenter ses profits. »

Mais la privatisation des services municipaux peut-elle constituer une solution aux problèmes de Montréal? Rien n'est moins sûr. Au cours des derniers mois, plusieurs médias ont fait état des dangers importants que comporte la privatisation des services publics. L'augmentation des coûts et la réduction de la qualité des services, les situations d'abus et de privilèges, la perte d'expertise dans des domaines de pointe, etc. sont autant d'écueils à éviter. Par ailleurs, la liquidation des actifs ne représente pas non plus une solution à moins qu'elle ne serve au remboursement de la dette. La Ville, qui a bouclé son dernier budget grâce à la vente du casino à la

moitié de sa valeur, ne peut continuer sur cette lancée, car bientôt il n'y aura plus rien à vendre et le problème budgétaire restera entier.

La privatisation des services publics ne peut être le fruit d'une inspiration soudaine, ni se limiter à des considérations techniques ou financières, comme c'est le cas actuellement. Elle doit s'appuyer sur une réflexion approfondie des enjeux du développement et de l'avenir de la métropole. Dans le dossier privatisation, la Ville a adopté une démarche contraire à celle qui devrait prévaloir. Elle s'est mise à chercher ce qui pourrait être privatisable avant même de s'interroger sur les bénéfices réels que les Montréalais pourraient en tirer.

Et c'est pourquoi la privatisation de tout service public doit être débattue sur la place publique avec une entière transparence et non être concoctée en vase clos avec l'entreprise privée. On parle de privatiser l'eau depuis plusieurs mois déjà, mais on ne sait toujours pas pourquoi elle devrait l'être, ni comment, ni avec qui. Le maire Bourque avait promis des consultations publiques sur la question à la mi-avril. Nous arrivons à la fin du printemps et il n'y a toujours rien.

Il est vrai que Montréal doit offrir de meilleurs services à de meilleurs coûts, alors que ses responsabilités vont en s'accroissant et que ses revenus ont tendance à diminuer en raison de la baisse de la valeur immobilière. Mais avant de songer à privatiser tout et n'importe quoi, il y a d'autres avenues à explorer, dont la première est la mise en ordre concertée, avec les syndicats et les employés, de la gestion municipale.

Les employés et les syndicats ont déjà démontré qu'ils étaient prêts à collaborer en ce sens puisqu'une telle démarche avait été amorcée avec succès sous la précédente administration. Mais la révision des processus administratifs et la réorganisation du travail exigent du temps, de l'énergie et de l'imagination, ce qui n'a rien à voir avec les deux ou trois rencontres bidon auxquelles Pierre Bourque et Noushig Eloyan nous ont conviés depuis un an et demi.

Parmi les autres correctifs les plus évidents qui pourraient être apportés, citons d'abord la restriction du recours à la sous-traitance qui a doublé depuis deux ans alors que le nombre des travailleurs municipaux est resté sensiblement le même. Il y a une meil-

leure utilisation des ressources permanentes, un objectif qui peut être atteint en favorisant la mobilité professionnelle et la flexibilité des fonctions. On peut aussi planifier le travail, tout simplement! L'augmentation du nombre de gestionnaires est également questionnable. Il y a surendredement de certaines catégories d'employés. Par exemple, un cadre supervise le travail de quatre professionnels alors que 17 cols bleus sont supervisés par un contremaître. Le degré d'encadrement des professionnels est difficilement justifiable compte tenu de leur niveau d'éducation et souvent de séniorité.



Michel Vézina

Et comment expliquer que les cadres soient presque aussi nombreux aujourd'hui qu'il y a quelques années, alors qu'entre 1988 et 1992 quelque 300 d'entre eux ont été syndiqués chez les professionnels,

ce qui aurait dû réduire considérablement leur nombre. En 1986, il y avait 791 cadres à la Ville et, en 1993, il y en avait encore 775! Aujourd'hui, ils sont environ 700. Par ailleurs, la crise généralisée des finances publiques impose à toutes les administrations publiques de revoir leurs façons de faire. Une reddition de comptes basée sur l'atteinte de résultats doit être envisagée. Des objectifs de travail concrets et quantifiés doivent être fixés et ceux-ci doivent être accompagnés d'un calendrier de réalisation ainsi que d'un estimé des coûts. À l'heure actuelle, c'est particulièrement le cas pour les gestionnaires, la seule reddition de compte aux paliers supérieurs de gestion se fait sur le respect des normes réglementaires et des budgets.

Il y a donc des gains importants à aller chercher de plusieurs façons. Et des solutions de redressement, il y en a d'autres, en autant qu'on veuille se donner la peine de les trouver et de les réaliser. Le partenariat peut aussi avoir sa place pour certaines activités, mais certainement pas de la façon dont on procède actuellement. L'un des arguments de légitimation de la privatisation des services publics est la soi-disant plus grande efficacité du secteur privé. Mais il peut être délicat de comparer le rendement des administrations publiques à celui des entreprises privées. Leurs raisons d'être et leurs objectifs ne sont pas les mêmes. L'entreprise privée doit être concurrentielle et réaliser des profits, tandis que l'administration publique doit offrir des services de qualité au meilleur coût possible à la population et, dans une certaine mesure, redistribuer la richesse sociale. La fonction publique ne peut sacrifier ses responsabilités sur l'autel d'une idéologie de la performance. L'assainissement des finances publiques est certes un objectif à poursuivre, mais en aucun cas, il ne peut tenir lieu de projet de société.

Politique

Commerce interprovincial : une réunion moins productive que ne le souhaitait Québec

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La ministre de l'Industrie et du Commerce, Rita Dionne-Marsolais, ressort « déçue » d'une réunion avec ses homologues des autres provinces qui avait pour but d'étendre la portée de l'Accord sur le commerce interprovincial.

Mme Dionne-Marsolais espérait que l'accord bilatéral conclu entre le Québec et l'Ontario donnerait le ton à la rencontre et pousserait d'autres provinces à ouvrir leurs marchés publics — ceux des municipalités, des établissements de santé ou d'éducation — aux entrepreneurs des provinces voisines.

« On aurait aimé progresser un peu plus rapidement. Mais nous avons contribué à faire avancer la discussion », souligne-t-elle. L'Ontario et le Québec ont notamment proposé certaines modifications à l'Accord, sur le modèle de ce que les deux provinces ont elles-mêmes conclu, qui pourraient bien se concrétiser lors de la con-

férence des premiers ministres, la semaine prochaine à Ottawa.

« On va peut-être sortir de la conférence avec des engagements un peu plus fermes », espère la ministre. C'est que d'autres provinces se sont montrées intéressées par la conclusion d'ententes bilatérales à l'image de l'accord Québec-Ontario, qui se sont mutuellement ouvert près de 60 % de leurs marchés publics.

« Les provinces sont toutes intéressées à élargir l'accès de leurs entreprises à d'autres marchés. Si le Québec et l'Ontario ont signé, je ne vois pas pourquoi les autres ne pourraient pas le faire. Il nous reste beaucoup de travail à faire pour en arriver à une véritable libéralisation des échanges », dit-elle.

Mais le Québec n'est évidemment pas prêt à signer un accord qui ne lui donnerait qu'un accès factice aux marchés des autres provinces, à cause de toutes sortes de restrictions qu'on y accolerait, signale la ministre.

Le projet de loi sur l'assurance-médicaments franchit l'étape de l'adoption de principe

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a voté avec les libéraux contre le projet de loi de l'assurance-médicaments, qui a franchi l'étape de l'adoption de principe, hier.

Ainsi, des 99 députés présents sur 123 — les nouveaux élus de l'Assomption et d'Outremont n'ayant pas encore prêté serment — 61 péquistes se sont prononcés pour le projet de loi 33, tandis que 37 libéraux votaient contre, de même que Mario Dumont.

Le projet de loi à été déferé devant la Commission des affaires sociales, qui en fera l'étude article par article, avant qu'il ne soit soumis à la procédure finale d'adoption.

S'il est adopté, le projet permettra à près de 1,2 million de Québécois qui ne sont couverts par aucun régime d'assurance d'être assurés par la Régie de l'assurance

maladie du Québec. Ils devront payer une prime annuelle de 175 \$ par adulte, une franchise de 100 \$ et une coassurance représentant 25 % du coût des médicaments au-delà de cette franchise.

Les personnes âgées et les prestataires de l'aide sociale devront également contribuer aux coûts des médicaments. Pour cette clientèle, les médicaments sont présentement gratuits, à l'exception d'une contribution de 2 \$ par ordonnance exigée des personnes âgées. Ces mesures feront économiser près de 300 millions par année au gouvernement.

Le ministre de la Santé souhaite qu'il soit adopté avant l'ajournement de la session parlementaire, la semaine prochaine, tandis que les libéraux réclament un report afin de se donner plus de temps pour analyser cette pièce législative.

Les libéraux, Daniel Johnson et Pierre Paradis en tête, ont par ailleurs reproché hier au gouvernement de continuer, par l'entremise d'une ligne téléphonique 1-800, de donner des informations à la popu-

lation qui le désire, alors que la loi n'existe pas, le projet de loi n'ayant pas été adopté en dernière lecture. Pour le leader parlementaire libéral, M. Paradis, cette mesure équivaut à « ridiculiser » l'Assemblée nationale.

Du côté du gouvernement, on n'est évidemment pas de cet avis. Et le leader parlementaire Pierre Bélanger, et le ministre de la Santé, Jean Rochon, soutiennent que les citoyens veulent de l'information et qu'il est à propos de la leur fournir.

À la période des questions, le chef libéral, Daniel Johnson, a commencé l'échange en s'adressant au premier ministre pour obtenir le report du projet de loi. Lucien Bouchard a répondu que le ministre de la Santé accordait « tout son soin » à ce projet de loi, qu'on avait déjà décidé que c'est la RAMQ et non les assureurs privés qui gèrerait ce régime d'assurance et qu'il souhaitait qu'on puisse adopter le projet de loi « le plus vite possible ».

M. Rochon a pour sa part rappelé que le projet de loi permettrait à 300 000 enfants d'obtenir une couverture d'assurance sans frais, ni prime, ni franchise.

Mode, chaussures, accessoires, cosmétiques, articles de bébé, bagages, meubles, appareils

SEARS AUJOURD'HUI

électroniques, literie, salle de bains, quincaillerie, rénovation, gros électroménagers

Rabais 20%

TOUS LES VÉLOS TOUT-TERRAIN, CASQUES ET PATINS À ROUES ALIGNÉES EN STOCK POUR ADULTES

PLUS, RABAIS 10-20% SUR TOUS LES VÉLOS EN STOCK POUR ENFANTS

Choisissez parmi notre sélection, nous en avons pour toute la famille.



Et profitez d'encore plus de bons achats et super rabais en magasin!

HÂTEZ-VOUS! 4 JOURS SEULEMENT!

EN VIGUEUR DU JEUDI 13 JUIN AU DIMANCHE 16 JUIN 1996
dans la limite des stocks disponibles.

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Copyright Canada, 1996, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Politique

Dossier cubain: Zedillo refuse de s'engager

Presse Canadienne
OTTAWA

Après s'être adressé aux parlementaires canadiens et avoir signé quelques ententes, le président mexicain Ernesto Zedillo est reparti d'Ottawa, hier, sans avoir approuvé d'actions conjointes avec le Canada pour s'opposer aux mesures de représailles américaines contre Cuba.

Il a laissé entendre qu'il pourrait appuyer une mesure législative dite « miroir », en ce qu'elle s'inspirerait de ce que le Canada pourrait faire afin de forcer les compagnies mexicaines à continuer de transiger avec Cuba. Mais le président Zedillo voit des limites à cette solution et ne s'est pas engagé à suivre le Canada dans cette voie.

« Il s'agit d'une des mesures que nous considérons sérieusement. Cependant (...) je ne veux pas mentir aux compagnies mexicaines en leur promettant une loi qui les rendrait totalement invulnérables à la loi Helms-Burton », a-t-il expliqué.

« Il n'existe pas de réponse législative définitive, a-t-il ajouté, simplement parce la loi Helms-Burton est une action unilatérale. En bout de ligne, il devra y avoir une décision unilatérale de la part des États-Unis pour changer cette situation. »

Des conjoints violents pourraient contre-interroger leurs victimes

Le projet de loi sur l'aide juridique soulève des critiques

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le projet de loi sur l'aide juridique, qui prévoit une réforme en profondeur du régime, pourrait amener plusieurs hommes accusés de violence conjugale à se passer des services d'un avocat pour contre-interroger eux-mêmes leurs épouses lors d'un procès.

Le projet de loi du ministre Paul Bégin prévoit en effet que les services d'un avocat payé par l'État sont offerts seulement aux accusés qui risquent d'écooper une peine de prison. Or, dans la majorité des cas de violence conjugale, le procureur de la Couronne ne réclame pas la prison, recommandant plutôt une amende, une thérapie ou des travaux communautaires.

Les conjoints violents qui se verraient refuser les services de l'aide juridique — et qui n'ont pas nécessairement les moyens de se payer un avocat — pourraient donc choisir, comme c'est le droit de tout citoyen, d'assurer eux-mêmes leur défense et, ainsi, de contre-interroger leur victime en cour.

Une situation « insensée » qui pourrait, à long terme, entraîner les femmes victimes de violence conjugale à ne plus porter plainte contre leur mari, par peur d'être confrontées à lui lors d'un procès, croient l'opposition libérale, des groupes

de femmes ainsi que des associations d'avocats.

« Ces hommes-là savent très bien ce qui peut intimider leur conjointe. Ça amènerait sûrement plusieurs femmes à ne plus porter plainte », s'indigne Louise Riendeau, du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui estime qu'en vertu du projet de loi de Paul Bégin, la grande majorité des agresseurs n'auraient plus droit à l'aide juridique.

Mais cela poussera-t-il nécessairement les conjoints violents à se défendre eux-mêmes? Cette situation est tout de même rarissime: seuls deux cas se sont produits dans l'histoire canadienne, selon le cabinet du ministre de la Justice.

« La question, ce n'est pas de savoir combien de conjoints vont le faire. C'est la philosophie judiciaire qui est en cause dans le projet de loi », rétorque Michel Roberge, président de l'Association des avocats de défense du Québec.

Selon M. Roberge, il serait très simple, pour le ministre Bégin, d'inclure un amendement à son projet de loi qui stipulerait que les conjoints violents ou les agresseurs sexuels ont automatiquement droit à l'aide juridique si leurs revenus le justifient. Un avis que partage le barreau du Québec, venu réclamer

que cet aspect du projet de loi soit revu.

« M. Bégin fait preuve d'une insensibilité flagrante dans ce dossier. Il sait que ces cas peuvent se produire, il l'a confirmé lui-même l'an dernier », déplore Nicole Loisselle, porte-parole de l'opposition libérale sur la question. « Pourquoi refuse-t-il d'amender cet article? Même s'il n'y a qu'un cas, c'est un de trop », lance-t-elle.

Cette éventualité pourrait en effet se concrétiser, admet le ministre de la Justice, qui croit cependant que dans la pratique, les procureurs et les administrateurs du régime d'aide juridique éviteront de tels faux pas. Sans qu'elle figure dans le projet de loi, une directive sera émise pour tenter de passer outre, le plus possible, à de telles situations, plaide-t-il.

« Je ne défends pas la chose, mais il faut comprendre qu'il y a un droit, pour une personne, de refuser l'aide juridique et ni vous ni moi n'y pouvons rien parce que c'est un droit fondamental », dit-il.

À son cabinet, on souligne également que dans l'ensemble des causes au Québec — pas uniquement celles de violence conjugale — 70 % se soldent par un plaidoyer de culpabilité: il n'y a donc pas, à ce moment, nécessité de contre-interroger la victime.



Hommes à TAILLE FORTE

50% DE RABAIS

Vêtements sport

- Tailles 1X à 4X
- Hauts de jogging
- Pantalons de jogging
- Maillots de bain
- Jeans
- Manteaux et blousons en microfibre
- Chandails
- Pantalons velours côtelé

50% DE RABAIS

Chemises sport

- Gold International
- Goldress
- Casa Moda
- Victor Emmanuel
- 100% soie

25% DE RABAIS

Vêtements habillés

- Complets
 - Vestons sport
 - Pantalons
 - Chemises
- Tailles 48 à 54 Régulier
48 à 56 Long
Chemises 17 à 19 1/2

1 endroit seulement

960 Ste-Catherine O.

Stationnement gratuit à 1225 Metcalfe avec tout achat.

A. Gold & Sons
Depuis 1899

L'ÉTÉ ACURA. PASSION ILLIMITÉE. DURÉE TRÈS LIMITÉE.

BERLINE INTEGRA 96

288 \$* PAR MOIS 48 MOIS
POUR UN TEMPS LIMITE

AIR CLIMATISÉ SANS FRAIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



Tarif de location-bail de 48 mois (total des paiements: 13 824\$), pour le modèle DB7541. Un acompte de 2 496\$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis.

Moteur de 139 ch, 1.8 litre, 16 soupapes, DACT • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins assistés à disques aux quatre roues • Serrures et lave-glaces électriques • Suspension indépendante à double fourchette

• Deux coussins pneumatiques (SRS)

BAIL 24 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



ACURA 2,2CL 1997

398 \$* PAR MOIS 24 MOIS
POUR UN TEMPS LIMITE

Tarif de location-bail de 24 mois (total des paiements: 9 552\$) pour le modèle YA114V. Un acompte de 3 675\$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis.

MODÈLE GARNI DE CUIR
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



ACURA 2,5TL

448 \$* PAR MOIS 36 MOIS
POUR UN TEMPS LIMITE

Tarif de location-bail de 36 mois (total des paiements: 16 128\$) pour le modèle UA264TS. Un acompte de 4 000\$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIAIBLES

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux, 696-7777

ACURA CASAVANT
2499, boul. Casavant O.,
St-Hyacinthe, 771-0101

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.,
Montréal, 340-1344

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est,
Anjou, 354-8811

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie,
Blainville, 435-4455

LES MODELES OFFERTS PEUVENT DIFFÉRER DES ILLUSTRATIONS

* Allocation de 24 000 km par année (hors de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. Les deux premiers services d'entretien (pneus en sus) sont compris dans les prix de location-bail des Acura 2.3CL 1997 et 2.5TL.



ACURA

Une vision qui inspire un élan de passion.

Un don pour l'amour des enfants

FONDATION DE L'HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE
Tél.: 345-4710

Politique

Côté souhaite l'adoption du système de scrutin expérimental

MARIO FONTAINE

Un système de scrutin expérimental, testé pour la deuxième fois lors des partielles de lundi soir, a permis une nouvelle fois d'abaisser le nombre de bulletins rejetés. Au point où le directeur général des élections, Pierre F. Côté, souhaite qu'on l'adopte de façon définitive lorsqu'on amènera la loi électorale, l'automne prochain.

un X, une croix ou un crochet, l'électeur noircit simplement un cercle de 3 millimètres. Aucun bulletin n'est rejeté parce que le noircissement dépasse le cercle ou qu'au contraire celui-ci n'est pas totalement noirci. Et plus de querelles autour de marques tremblées, trop pâles ou qui dépassent le cercle blanc.

Lundi soir, 1,17 % des bulletins ont été rejetés dans Outremont,

comparativement à 1,54 % lors des élections générales de 1994. Les chiffres sont respectivement de 1,78 % et 1,88 % dans L'Assomption. La diminution avait été encore plus marquante lors de deux autres partielles, tenues celles-là en février dernier dans La Prairie et Jonquière : le nombre de bulletins rejetés avait été carrément réduit de moitié.

« Il y aura toujours des bulletins

rejetés, autour de un p. cent probablement. Mais à ces taux-là il ne s'agit pas d'erreurs mais bien de votes volontairement annulés. Des électeurs qui ne veulent voter pour aucun des candidats ou s'assurer que personne ne vote à leur place », expliquait hier le DGE.

Bien que très satisfait des nouveaux bulletins, M. Côté croit toutefois que leur existence sera assez éphémère. Il prévoit en effet l'arrivée, au cours des prochaines années, soit du vote électronique, soit de « machines à voter » comme il

en existe déjà aux États-Unis. Des technologies particulièrement utiles lorsque les électeurs sont appelés à se prononcer sur plusieurs questions ou candidats.

Selon Pierre F. Côté, deux facteurs expliquent qu'on ne les utilise pas encore : le coût de leur implantation et la confidentialité du vote. La mise en place d'une carte d'électeur devrait faciliter l'implantation de ces systèmes ici. Une machine à voter a été essayée l'automne dernier à Hull pour les élections municipales, et il ce fut un succès.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Les agents immobiliers de La Capitale affichent une performance supérieure à la moyenne

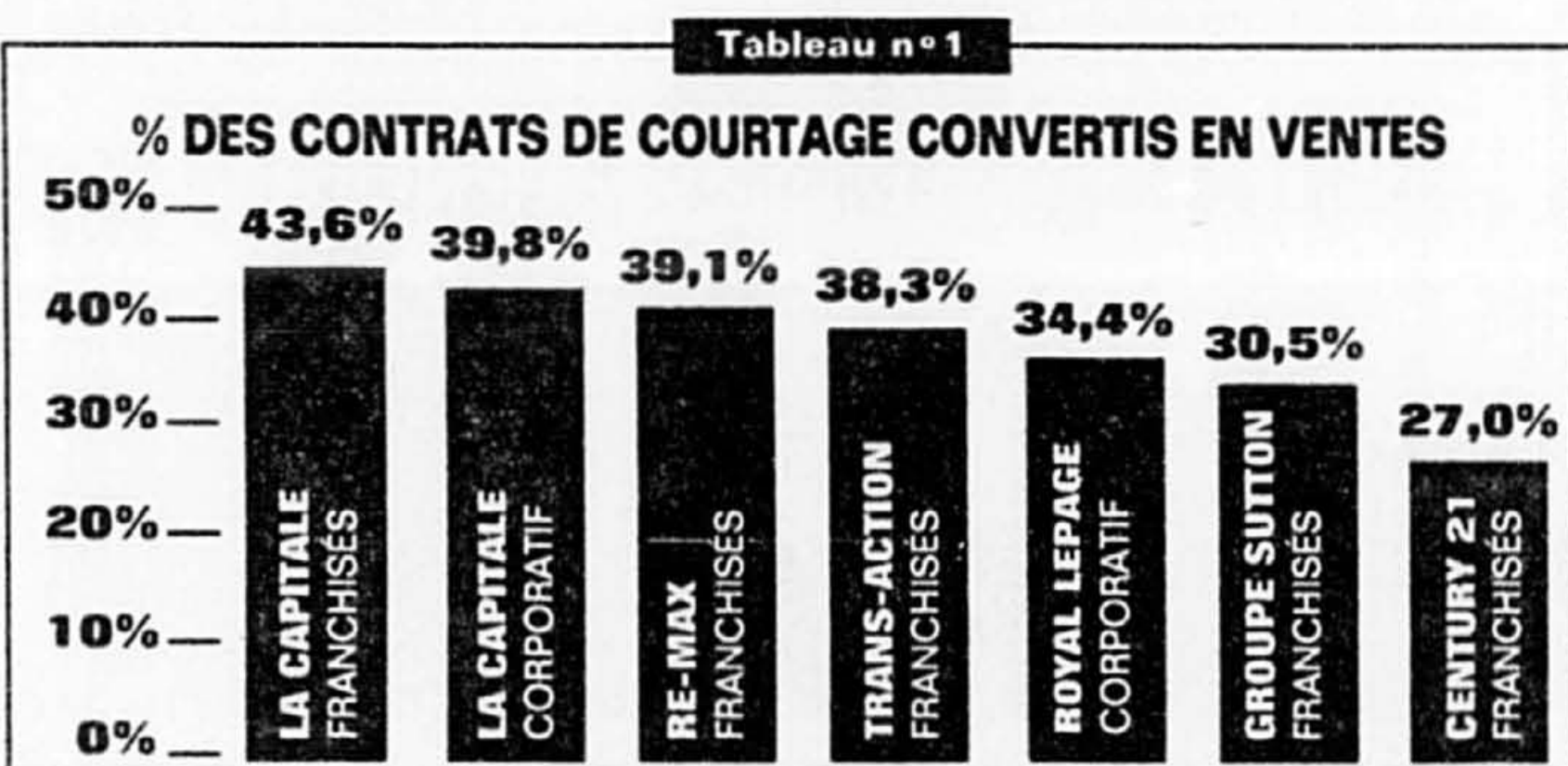
Laval, le 13 juin 1996 - Au siège social de La Capitale, courtier immobilier agréé, on a toutes les raisons de se réjouir en lisant les statistiques de la Chambre immobilière du Grand Montréal qui viennent de paraître pour le mois de mai. Celles-ci révèlent en effet que les agents de La Capitale ont enregistré, depuis le début de 1996, une performance supérieure à la moyenne et ce, à plusieurs chapitres.

« Nous sommes très fiers de la performance de nos agents, nous dit Paul Legault, président-directeur général de La Capitale, courtier immobilier agréé. Dans un marché où la concurrence est très forte, nos agents tirent brillamment leur épingle du jeu et je les en félicite. De notre côté, nous faisons tout en notre pouvoir pour qu'ils puissent obtenir des résultats supérieurs à la moyenne et nous continuerons à le faire. »

Les agents de La Capitale convertissent davantage de contrats de courtage (inscriptions) en ventes

Le tableau n° 1 est très révélateur de la supériorité des agents de

La Capitale. Il s'agit du pourcentage des contrats de courtage, ou « inscriptions », qui ont été convertis en vente. Depuis le début de l'année, les agents de La Capitale devancent leurs collègues de toutes les autres grandes bannières: Re/Max, Century 21, Trans-Action, Sutton, Royal LePage, etc.



Les chiffres ci-dessus ont été obtenus en divisant le nombre de ventes de chaque bannière, pour la période de janvier à mai 1996, par le nombre de ses contrats de courtage sur le territoire de la Chambre immobilière du Grand Montréal.

En moyenne, ils effectuent 33 % plus de transactions...

Le tableau n° 2 indique le nombre de propriétés vendues, en moyenne, par agent. Il permet de juger de l'efficacité des agents de La Capitale par rapport aux autres agents de la Chambre immobilière du Grand Montréal.

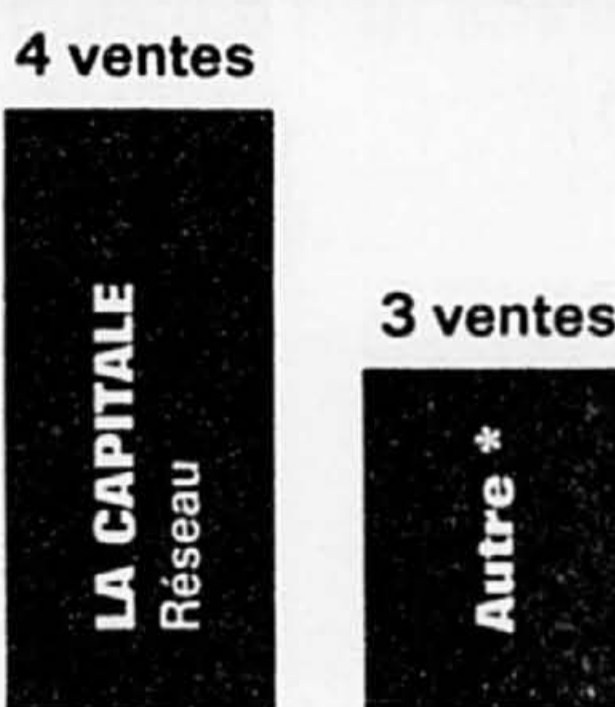
En avril 1991, Paul Legault et son équipe lançaient La Capitale, maître courtier, en se basant sur le principe selon lequel il est très profitable, pour un agent, d'investir une partie de sa commission dans le service aux consommateurs (garanties, promotions, etc.). Dès le départ, Paul Legault disait aux agents: « les années prouvent que la partie de la commission investie dans des outils exclusifs permettant d'offrir un meilleur service aux consommateurs se traduira par un plus grand nombre de

transactions. » Les derniers chiffres de la Chambre immobilière du Grand Montréal semblent prouver qu'il avait vu juste.

...et leur volume de vente est en augmentation

Le tableau n° 3 révèle que les agents de La Capitale font des envieux au chapitre de l'augmentation du volume moyen de ventes par agent. Cette performance est d'autant plus spectaculaire qu'elle a été réalisée dans un marché qui se remet d'une période de stagnation.

NOMBRE MOYEN DE PROPRIÉTÉS VENDUES PAR AGENT



*Moyenne des autres membres de la Chambre immobilière du Grand Montréal

Les agents de La Capitale disposent d'outils efficaces

La performance supérieure des agents de La Capitale n'est pas le fruit du hasard. Pour réussir dans l'immobilier, il faut en effet deux choses: un agent qui a du potentiel et un courtier qui donne à cet agent les moyens de développer son potentiel.

Dans ce domaine, La Capitale ne recule devant rien pour outiller efficacement ses agents. Depuis sa naissance, en avril 1991, La Capitale a toujours su orienter ses services de façon à suivre l'évolution des besoins des consommateurs et des agents. C'est ainsi qu'est née la fameuse Garantie APEC qui protège les appareils inclus dans la vente, la plomberie, l'électricité et le chauffage. Peu après, on a lancé la GARANTIE DE VERSEMENTS HYPOTHÉCAIRES en cas de perte d'emploi ou de décès, produit très apprécié par les temps qui courent.

« Nos garanties exclusives constituent le genre d'outils que nous voulons fournir à nos agents pour leur permettre d'augmenter leur productivité et d'offrir un meilleur service au consommateur, poursuit Paul Legault. Nos outils permettent de donner de la valeur ajoutée à leurs services. Ainsi, ils sont en mesure d'obtenir davantage de contrats de courtage, de vendre davantage, bref d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé dès le départ: faire en sorte que nos agents réalisent un plus grand nombre de transactions. »

Des promotions pour attirer davantage de clients

La Capitale veille également à ce que son plan de marketing soit conçu en fonction de ses agents. On accorde une grande importance aux promotions qui, on le sait, constituent un moyen efficace d'attirer les clients. En mars dernier, à l'occasion de son 5^e

anniversaire, La Capitale a lancé la plus importante promotion jamais vue dans l'immobilier: les clients de ses agents se partageront des lots dont la valeur totale dépasse le million de dollars. Cette promotion, qui a fait l'objet d'une intense campagne de publicité, notamment à la radio, a sans aucun doute contribué à la performance supérieure des agents de La Capitale au cours de la première moitié de l'année.

Un réseau en pleine expansion

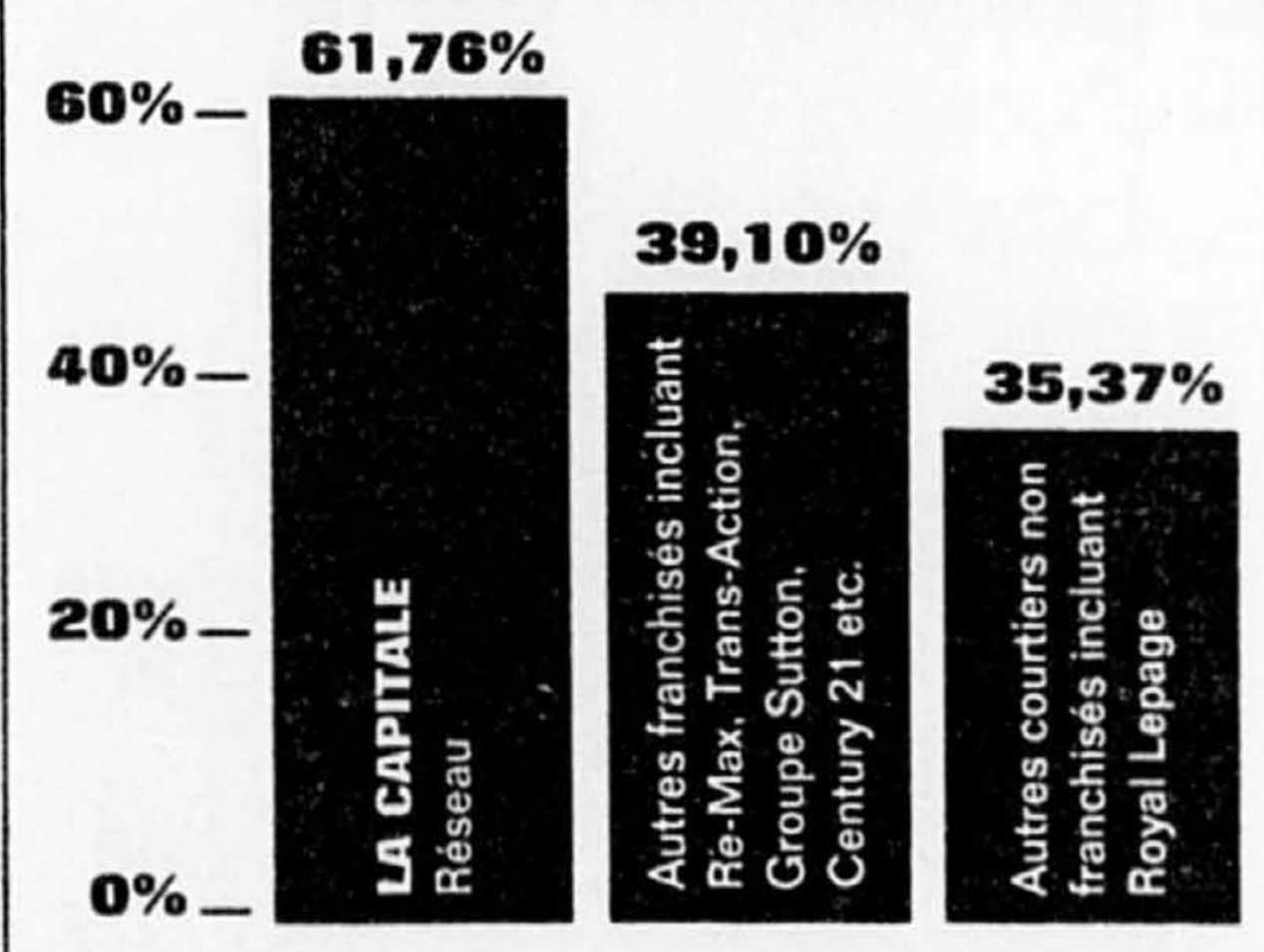
La Capitale a lancé récemment un vaste plan d'expansion basé sur le franchisage de ses succursales corporatives et l'ouverture de nouveaux bureaux dans les régions où elle n'était pas présente. « Pour mener avec succès l'opération franchisage, nous proposons plusieurs formules, explique Paul Legault. Il y a notamment les alliances stratégiques qui permettent à des partenaires offrant des services complémentaires de se regrouper pour investir dans une franchise. »

La Capitale offre également à ses agents, à ses directeurs et à son personnel la possibilité de se regrouper en coopérative pour acquérir leur succursale. « Il s'agit d'une première au Québec, affirme Paul Legault. La formule a reçu l'approbation de la Direction des coopératives du Ministère québécois de l'industrie et du commerce et se révèle très avantageuse sur le plan fiscal. »

Une bannière solide, tournée vers l'avenir

Dans le domaine de l'immobilier, La Capitale est la seule grande bannière appartenant à

AUGMENTATION MOYENNE DU VOLUME DE VENTE PAR AGENT



une institution financière québécoise, le groupe MFQ dont l'actif s'élève à près d'un milliard de dollars. Cette solidité financière constitue un précieux gage de sécurité pour les agents qui oeuvrent au sein de La Capitale. En outre, ils ont l'assurance que les décisions importantes seront prises au Québec, en fonction du marché du Québec.

Née en 1991, à l'aube d'une ère nouvelle pour l'immobilier, La Capitale a su tirer profit des bouleversements qui ont secoué le marché pour mettre au point une formule vraiment adaptée aux réalités d'aujourd'hui et à celles de demain. Les dernières statistiques de la Chambre immobilière du Grand Montréal démontrent de façon éloquente qu'il s'agit d'une formule gagnante et que La Capitale est le courtier le plus apte à relever le défi de l'an 2000.

Pour plus de renseignements sur La Capitale, visitez notre site Internet <http://www.LaCapitale.com>

À L'OCCASION DE LA fête des Pères,

toute notre superbe collection de montres est en **SOLDE** à des rabais allant

jusqu'à **50%** chez **HEMSLEYS**

660, rue Sainte-Catherine Ouest, coin rue University. 866-3706

8 7 5 - B e l l s

Le service InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!

Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-Tone™.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

Nouvelles en bref

La Une:	110
Nouvelles locales:	120
Nouvelles sportives:	130
Nouvelles économiques:	140
Nouvelles nationales et internationales:	150
Arts et spectacles:	160
En primeur:	170

Éditoriaux:	210
Question du jour:	220
Question sportive du jour:	230

Commentaires aux chroniqueurs de La Presse

Claude Picher:	241
Rejean Tremblay:	242
Pierre Foglia:	243

Info-Affaires™ Bell

À surveiller cette semaine:	311
Nouveaux médias, nouvelles technologies:	321
Causeries et conférences d'affaires:	331
Perfectionnement en gestion:	341
Marketing, communication, vente et service à la clientèle:	351
Production, qualité et environnement:	361
Ressources humaines et formation:	371
Informatique:	381

Résultats de la loterie

6/49:	411
Lotto Super 7:	412
Select 42:	413
Banco:	414
La Quotidienne:	415

Bulletins météorologiques d'Environnement Canada

Région de Montréal:	421
Prévisions à long terme (Montréal):	422
Estrie, Québec, Laurentides:	423
Villes canadiennes:	424
Villes américaines:	425

Produits et services de Bell

Téléconférence et vidéoconférence:	530
Services de La Presse	
Service des abonnements:	610
Annonces classées:	620
Publicité:	630
Redaction:	640
Information sur les concours:	650
Renseignements généraux:	660

INFO-ARTIS Bell

À surveiller cette semaine:	710
Danse:	720
Musique et art lyrique:	730
Théâtre:	740
Variétés et humour:	750
Expositions et musées:	760
Service personnalisé (accès direct):	770

Abonnés de Bell Mobilité composez sans frais *Bref



Politique

Programmes sociaux: C.D. Howe exhorte Ottawa à ne pas favoriser les provinces moins nanties

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Institut C.D. Howe exhorte le gouvernement fédéral à ne pas favoriser les provinces moins nanties aux dépens des mieux nanties en ce qui a trait au financement des programmes sociaux.

L'Institut admet que l'adoption d'un système plus égalitaire aurait de fortes répercussions sur les provinces moins nanties, notamment le Québec et Terre-Neuve.

Mais cela « éliminerait aussi certaines frictions dans les relations fédérales-provinciales déjà surchauffées », soutient le groupe de réflexion conservateur dans une nouvelle étude économique.

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a annoncé dans son budget de 1995 que deux programmes existants relatifs au financement de programmes sociaux seraient combinés en un nouveau Transfert canadien en

matière de santé et de programmes sociaux.

L'analyste du C.D. Howe, Kenneth Boessenkool, soutient dans son exposé que la méthode utilisée pour calculer les sommes que reçoivent les provinces conformément au transfert canadien perpétue l'injustice faite à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Ottawa fournit des fonds pour les programmes sociaux, mais il permet aussi aux provinces de lever leurs propres impôts. M. Boessenkool affirme que le système fournit aux provinces moins nanties plus que leur juste part de fonds alors qu'il n'en remet pas assez aux provinces mieux nanties.

Il soutient que la solution réside dans la conversion du transfert canadien en un système d'attribution de fonds uniquement et qui remettrait de l'argent aux provinces selon leur population.

Allan Rock refuse de confirmer ou de nier l'existence de pourparlers avec Mulroney

MANON CORNELIER
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Ottawa aimerait conclure une entente hors cour pour mettre fin à la poursuite de 50 millions \$ pour libelle intentée par l'ancien premier ministre Mulroney contre le gouvernement fédéral, a indiqué le ministre de la Justice, Allan Rock.

« J'espère qu'il sera possible d'avoir une entente entre les parties mais à l'heure actuelle, il n'y en a pas », a-t-il déclaré hier à sa sortie des Communies. Il a ajouté qu'une entente semblable serait même « souhaitable » et que, « naturellement, ce serait mieux pour les parties d'avoir un accord, tout dépendant des termes ».

M. Rock a systématiquement refusé de nier ou de confirmer l'existence de pourparlers entre les avocats de M. Mulroney et ceux du gouvernement fédéral. Il s'est contenté d'indiquer qu'aucune négociation « formelle » n'était en cours et que personne ne discutait de dé-

dommagement financier. « Un règlement n'est pas imminent et il n'y a pas de proposition concrète sur la table », a-t-il répété avec insistance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre.

Il a dit à plusieurs reprises que l'ancien premier ministre était à l'origine de la poursuite et qu'il pouvait toujours demander à ses avocats de présenter une proposition de règlement, laissant entendre qu'Ottawa ne prendrait pas l'initiative. Mais, a-t-il précisé, il serait prêt à étudier toute proposition que M. Mulroney aurait à faire.

La conclusion d'une entente n'équivaudrait pas à un aveu de culpabilité de la part d'Ottawa, a-t-il souligné. « Que quelqu'un veuille résoudre une cause ne signifie pas qu'il reconnaît être responsable », a-t-il souligné.

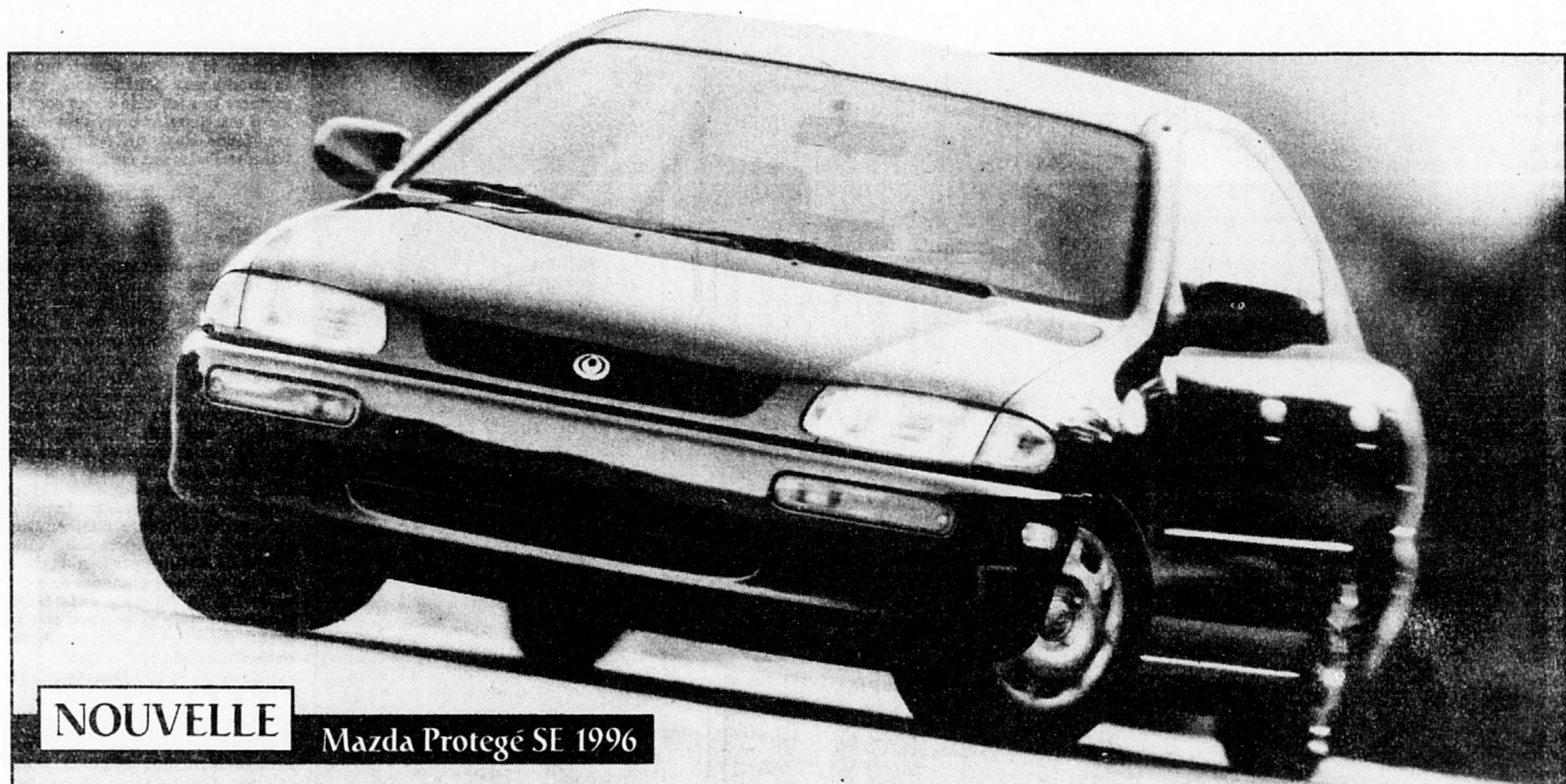
Le réseau anglais de la télévision de Radio-Canada rapportait mardi soir que le gouvernement fédéral

tentait de négocier une entente depuis quelques semaines afin de mettre fin à la poursuite. Selon CBC, M. Mulroney aurait exigé des excuses, le remboursement de ses frais judiciaires et le versement d'un don à un organisme charitable de son choix.

Interrogé à ce sujet, le premier ministre Jean Chrétien s'en est remis aux avocats. « Je ne sais pas ce qui se passe dans ce dossier-là », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse donnée en compagnie du président mexicain, Ernesto Zedillo.

De son côté, l'avocat principal du gouvernement, Me Claude-Armand Sheppard, a nié que des négociations soient en cours. Pour sa part, le porte-parole de M. Mulroney, Luc Lavoie, a dit ne pouvoir confirmer ou infirmer la tenue de pourparlers, les discussions entre avocats étant confidentielles.

Hier soir, CBC maintenait sa version des faits.



NOUVELLE

Mazda Protegé SE 1996

TOUT CE QUI EST PETIT, C'EST LE PRIX.

La toute nouvelle Mazda Protegé SE vous offre le meilleur rapport qualité-prix sur le marché.

Remarquez ce que vous obtenez comme équipement standard : siège arrière rabattable 60-40, volant inclinable, essuie-glace à balayage intermittent et radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et 4 haut-parleurs.

Côté mécanique ? Un moteur nerveux de 1,5 litre à 16 soupapes DACT et direction assistée - elle tourne sur un 10¢!

- suspension arrière à double bras trapézoïdal brevetée et barre stabilisatrice avant.

Et non seulement il s'agit de la voiture la plus spacieuse de sa catégorie... non seulement elle est économique à l'achat... mais de plus, elle est fiable et consomme très peu d'essence.

Voyez la nouvelle Protegé SE chez votre concessionnaire Mazda.

Une voiture de qualité. Faite pour durer !

Seulement 1 000 \$ d'acompte.

LOCATION

179\$*

par mois / 48 mois

OU 13 895\$

Les concessionnaires Mazda du Québec



EMPORTE-MOI

LOCATION
Personnalisez
MAZDA

* Ces offres s'appliquent à l'achat ou à la location au détail de véhicules neufs en stock chez les concessionnaires participants à partir du 5 juin et ce, pour un temps limité. Les modèles en stock peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sujet à l'approbation du crédit. Cette offre s'applique seulement au modèle neuf Mazda Protegé SE 1996 (modèle D4XJ56A000). Cette offre de location ne peut être jumelée à aucune autre offre. Modèle illustré : Protegé SE. Location personnalisée Mazda. Les mensualités sont calculées pour une location de 48 mois avec un acompte de 1 000 \$, ou échange équivalent, et un dépôt de 250 \$ payable au moment de la transaction. L'obligation totale, en vertu du contrat de location, est de 9 842 \$. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Frais d'immatriculation, assurance, taxes, préparation et livraison de 600 \$ en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8 cents le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants.

Actualités

Moins de Canadiens croient à la hausse de la criminalité

Pour la deuxième année de suite, le nombre de Canadiens qui croient que le taux de crimes violents augmente au pays a diminué. Un sondage Gallup réalisé récemment indique que 43 % des Canadiens croient que la criminalité violente augmente dans leur communauté. Il s'agit d'une baisse par rapport

aux 48 % de l'année dernière et aux 54 % obtenus en 1994. Quarante-huit pour cent (48 %) de la population pense que le taux de crimes violents est resté le même, tandis que seulement 4 % des gens ont l'impression que ce taux diminue. Cinq pour cent (5 %) des sondés n'ont pas d'opinion.

Tout comme l'année dernière, les résidents de Colombie-Britannique sont les plus nombreux à percevoir une augmentation du taux de crimes violents. Cinquante-six pour cent (56 %) d'entre eux croient que les crimes violents ont augmenté dans leur communauté, comparativement à 45 % des Onta-

riens, 40 % des résidents des Maritimes et des Québécois.

Chez les résidents des trois villes les plus peuplées du pays, ce sont les Vancouverois qui sont le plus nombreux (50 %) à penser que les crimes violents augmentent. Suivent les Torontois à 41 % et les Montréalais à 34 %.

Par ailleurs, les trois quarts des Canadiens (75 %) croient que les tribunaux du pays ne sont pas assez sévères envers les criminels. Ce pourcentage est en baisse pour la troisième année de suite, passant d'un sommet de 85 % en 1992, à 82 % en 1994, 79 % en 1995 à 75 % cette année.

Vous ne vous attendiez pas à en avoir une un jour. Mais il est vrai qu'on ne s'attend pas à ce qu'une Mercedes coûte 36 000 \$.



Nous ne construisons pas nos voitures pour répondre simplement à vos attentes, mais pour les dépasser. La Mercedes-Benz 1996 de Classe C confirme la règle.

Un prix de 36 000 \$ n'est que l'une des qualités exceptionnelles de la Classe C.

Comme pour toute Mercedes, elle bénéficie, au chapitre de la sécurité, d'une série d'innovations sans égales. Zones à déformation progressive, freins à disque aux quatre roues avec système ABS, deux coussins gonflables, poutrelles latérales de renfort... vous prenez peut-être tout cela pour acquis. Mais vous attendez-vous à une pédale de frein qui pivote astucieusement pour réduire les risques de blessure au pied en cas de choc frontal asymétrique? Ou encore à des garnitures en bois renforcées d'une feuille d'aluminium pour empêcher la formation d'éclats en cas d'accident?

Vous attendez-vous à un système de verrouillage

central à télécommande à infrarouge dont le code change à chaque utilisation par mesure de sécurité? À un filtre électrostatique à poussière et à pollen qui élimine toute particule polluante de plus de 5 microns? Ou à des vitres latérales avant de plus de 4 mm d'épaisseur pour insonoriser davantage l'habitacle?

Vous devriez. Car rien de moins ne vous attend sur la Mercedes-Benz 1996 de Classe C.

Pour un essai routier, ou pour plus de renseignements, voyez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé. Pour connaître l'adresse du plus proche, composez 1 800 387 0100.



La Classe C.
À partir de 35 995 \$*

© Mercedes-Benz Canada Inc., 1996. Membre du groupe Daimler-Benz.
*PDSF de la C220 Edition Spéciale, année modèle 1996.

EN BREF

Forcés de travailler

■ Dès septembre prochain, quelque 54 000 bénéficiaires de l'aide sociale de 20 localités de l'Ontario seront forcés de travailler afin de toucher leurs prestations. La liste des projets pilotes du programme Ontario au travail, un programme obligatoire du régime d'aide sociale, a été dévoilée hier par le ministre ontarien des Services sociaux et communautaires, Dave Tsubouchi. M. Tsubouchi a indiqué qu'en raison du nombre élevé de localités intéressées par Ontario au travail, le gouvernement a ajouté cinq nouveaux projets communautaires à la phase initiale du programme. « Nous apportons des changements à l'aide sociale en Ontario en transformant le système actuel, qui fait la charité aux bénéficiaires, en un système qui les aide à s'en sortir », a-t-il dit. Certains propos du ministre, tenus dans un petit parc de Niagara Falls, ont été hués par des manifestants.

Presse Canadienne

Fouille de l'Irving Whale

■ Un mini-sous-marin des Forces canadiennes a inspecté hier l'Irving Whale pour la première fois avant le renflouage prévu de la barge chargée de mazout, qui repose par 67 mètres de fond, entre la pointe nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et les Îles-de-la-Madeleine. Opérant à partir du Cormorant, l'équipe du SDL-1 a découvert qu'une petite quantité de mazout continuait à s'échapper par un orifice, comme cela se produit depuis deux décennies, a indiqué le porte-parole de la Garde côtière, Dick Pepper. « C'est une très petite fuite, moins de 20 litres par jour au cours des 20 dernières années », a-t-il noté. En fin de compte, la coque demeure solide et il n'y a pas eu grand changement depuis l'année dernière, a ajouté M. Pepper.

Presse Canadienne

Incendie suspect

■ Des enquêteurs examineront minutieusement aujourd'hui les restes calcinés d'une maison où ont péri quatre enfants au cours d'un incendie. Les premiers reportages sur l'incendie disaient que les enfants de Leanne Dombroskie, qui s'en est tirée avec des brûlures, étaient en train de jouer avec des allumettes ou un briquet. Mais, même si cela n'a pas été confirmé par les pompiers, on pense que c'est probablement la cause de l'incendie. Mme Dombroskie aurait donné des versions différentes à la police et à une voisine qui a répondu à ses appels à l'aide mardi matin.

Presse Canadienne

État sérieux et stable

■ L'état de santé du petit Jonathan Drummond est maintenant considéré comme sérieux mais stable, plutôt que critique. Le bébé âgé aujourd'hui de 14 jours recouvre la santé à l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, après que les médecins eurent retiré de sa tête un projectile de plomb, lundi de la semaine dernière. Rappelons que la mère a été accusée dans cette affaire et est présentement sous observation psychiatrique pour une période de 45 jours.

Presse Canadienne

Si ce n'est pas un modem Motorola, il est peut-être déjà définitivement périmé.

Jusqu'au 5 juillet, chaque modem de la SURFR Series™ de Motorola vous donne la chance de rencontrer le monde entier à Atlanta, ainsi que de gagner un abonnement gratuit à l'internet, vous permettant ainsi de rencontrer le monde entier de votre salon.

Pour obtenir votre abonnement à l'internet ou pour de plus amples renseignements, composez le 1-888-4A-SURFR ou visitez notre site sur le Web au www.isg.motorola.ca. Pour chaque modem vendu, une contribution sera versée à l'Association olympique canadienne.

Achetez n'importe quel modem Motorola de la SURFR Series™ avant le 5 juillet et vous pourriez gagner un voyage pour deux aux Jeux olympiques d'Atlanta.

Vous recevrez également un abonnement

gratuit à l'internet de la part d'un partenaire internet de Motorola avec preuve d'achat à l'appui. Offre d'une durée limitée.



5 ANS GARANTIE MOTOROLA DE CHANGEMENT

Nous fabriquons des modems depuis plus de 20 ans.



MOTOROLA



Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne 1996

Disponible à:

BUREAU EN GROS

COMPUTER CITY

FUTURE SHOP

* Veuillez demander de plus amples détails au magasin.

AA et Motorola sont des marques déposées de Motorola, Inc.

MO Marque officielle de l'Association olympique canadienne

Actualités

Les pharmaciens en accord avec Rochon

LILIANNE LACROIX

« Ce qu'on veut, c'est que tous les gens qui en ont besoin aient accès aux médicaments et aux services des pharmaciens. Que cette garantie vienne des compagnies d'assurances ou du gouvernement, peu importe ! »

Pour M. Marc Parent, président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé, la décision du ministre Jean Rochon de confier la gestion de l'assurance-médicaments à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) apparaît comme une bonne nouvelle. « Évidemment, on est loin de notre rêve de gratuité puisque les patients devront assumer une partie des coûts, mais dans

le contexte actuel, cela nous semble raisonnable. » Avec ses collègues et d'autres intervenants de la santé, M. Parent assistait hier au colloque sur l'assurance-médicaments organisé par l'Association des hôpitaux du Québec.

M. Parent, qui s'explique mal que les compagnies privées aient choisi d'écarter ce marché potentiel des 1,2 million de Québécois non assurés alors que l'évaluation gou-

vernementale des coûts engendrés lui semble assez réaliste, met toutefois les élus en garde contre certains écueils. « On ne connaît pas encore le seuil de tolérance des citoyens par rapport aux coûts qui seront exigés d'eux. Il serait malheureux de voir des gens se priver de médicaments dont ils ont besoin parce qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas payer la franchise ou le 25 % prévu. »

Selon lui, il est dangereux, surtout en période d'austérité, qu'un régime étatique cède à la tentation de contrôler la consommation. « Déjà, on est en train d'ostraciser les personnes âgées comme des mauvais consommateurs de médicaments. Il faut faire attention. »

Au lieu de contrôle, il souhaiterait plutôt du support et de l'éducation.

À l'Association des pharmaciens propriétaires, on se dit particulièrement heureux de ce virage qui permet à la population d'être assurée, tout en conservant aux pharmacies leur caractère privé. « Le projet initial avec les compagnies d'assurances équivalait à l'étatisation des pharmacies, explique M. Normand Cadieux, directeur général de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires. Le pharmacien n'avait plus de contrôle ni sur le prix d'acquisition ni sur le prix de vente des médicaments. » Selon lui, c'est en se montrant trop gourmandes que les compagnies privées ont perdu ce marché.

Mêmes applaudissements du côté de l'Ordre des pharmaciens où Mme Janine Matte parle de bonne solution tout en soulignant qu'il reste encore beaucoup de questions à éclaircir sur les modalités.

Économiste à l'Association des hôpitaux, Mme Anne Lemay affiche toutefois des réserves. « On va augmenter la couverture, on contrôlera mieux les dépenses publiques mais par contre, on va augmenter les dépenses privées. »

La multiplication et la disparité des régimes lui apparaît aussi contre-productive. « Avec des régimes aussi fragmentés, on perd les économies d'échelle qu'on aurait pu réaliser en intégrant tout cela.

Médecins reconnus coupables

Presse Canadienne
PERTH, Ontario

La mère de deux garçons qui ne vivront vraisemblablement pas au-delà de 30 ans est tombée en larmes, mardi, lorsqu'elle a gagné la poursuite intentée à deux médecins qu'elle accusait de ne pas l'avoir suffisamment prévenue de la maladie mortelle dont souffriraient ses enfants.

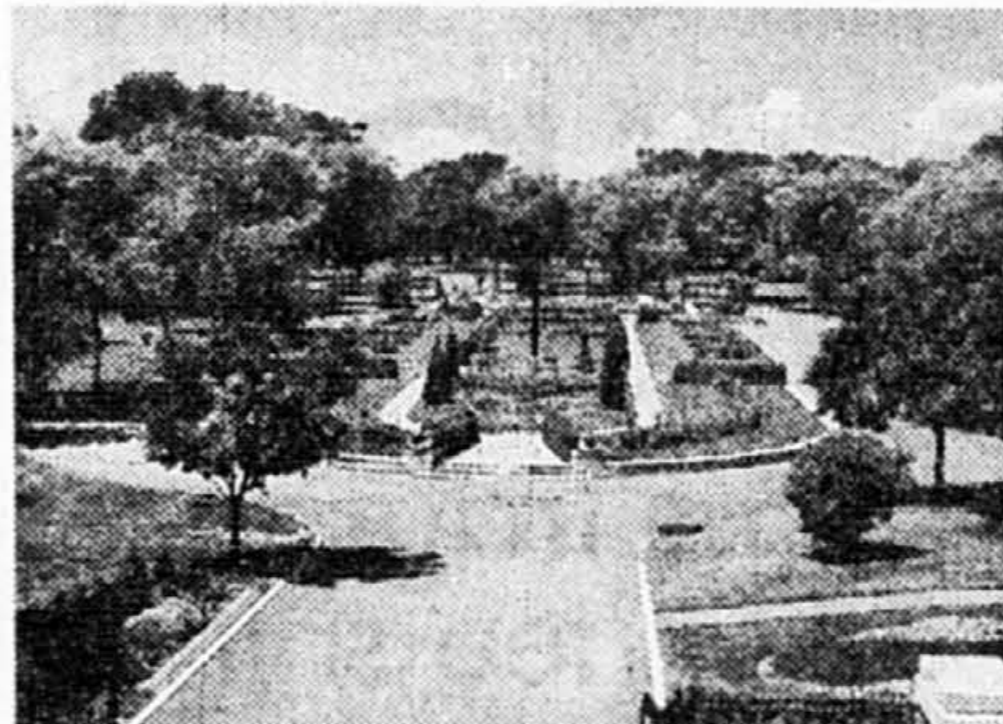
Au terme de cinq heures de délibérations, à Perth, en Ontario, un jury a déclaré le Dr Arlene Rosebloom et son collègue Gary Viner coupables de négligence.

Les jurés ont estimé que les médecins avaient manqué à leur devoir en n'informant pas assez la femme et son mari de la possibilité que leurs enfants souffrent à leur naissance de dystrophie musculaire progressive type Duchenne.

Les fils, aujourd'hui âgés de six et huit ans, étaient tous deux atteints de la maladie au moment de leur naissance. Ils ne savent pas qu'ils pourraient en mourir. La famille a demandé à conserver l'anonymat.

La plupart des victimes de dystrophie musculaire doivent se déplacer en fauteuil roulant avant d'avoir atteint l'âge de 12 ans, succombant ensuite à des problèmes respiratoires, vers la fin de l'adolescence ou durant la vingtaine.

Le montant des dommages qui seront accordés à la famille n'a pas encore été déterminé.



3965, chemin Côte de Liesse, Saint-Laurent



2500, avenue Des Perron, Auteuil



8145, chemin Chambly, Saint-Hubert

À la mémoire de tous les pères

Lors du dimanche de la fête des Pères, les Jardins Urgel Bourgie de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud vous invitent à une cérémonie oecuménique célébrée à la mémoire de tous les pères et autres défunts. À cette occasion, familles et amis seront accueillis, à 14 h, à la chapelle du complexe funéraire, dans un décor paisible, sous le signe du souvenir et du respect.

Pour plus d'informations, composez le 735-2025.

URGEL BOURGIE

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1996-74. Le CRTC annonce qu'il a reçu une demande de licence afin d'offrir un service radiophonique FM pour desservir Montréal (Québec). Conformément à sa politique habituelle en pareilles occasions, le CRTC invite par la présente toute autre personne désireuse d'obtenir une licence à lui soumettre une demande. Toute personne intéressée devra signifier son intention au plus tard le 28 juin 1996, et celle-ci devra être suivie du dépôt de la demande au CRTC au plus tard le 6 août 1996. La requérante devra aussi soumettre la documentation technique nécessaire au ministère de l'Industrie à la même date. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, au (819) 997-2429, ou au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607 ou en consultant la page d'accueil du CRTC: <http://www.crtc.gc.ca>.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Jeu de douilles 9⁹⁵
40 pièces Avec tout achat. Une valeur de 24⁹⁵

freins 59⁹⁵
à partir de Arrière à tambour. Pour la plupart des véhicules. Installation comprise.

radiateur neuf 139⁹⁵
à partir de Installation en sus.

MONSIEUR Muffler
PNEUS+FREINS
40 ANS DE MÉTIER

Alignement de roues électronique. Prix à partir de 29⁹⁵ pour les 2 roues avant. Pour la plupart des véhicules.

Pour l'atelier Monsieur Muffler le plus près, composez le 593-0770.

LA PROMESSE D'UNE BONNE CONDUITE

LA SUPER VENTE DE PRODUITS

À ST-EUSTACHE

5 JOURS SEULEMENT 10 AU 14 JUIN

PONTIAC BUICK Cadillac MILLE-ISLES

CHEVROLET GEO OLDSMOBILE DENIS BRETON

VÉHICULES NEUFS ET USAGÉS

PLUS DE 500 VOITURES À LIQUIDER

FINANCEMENT GMAC SUR PLACE

LIVRAISON IMMÉDIATE

UN SEUL ENDROIT : ST-EUSTACHE

À 5 MIN. DE L'USINE GM.

Sortie 14 25^e AVENUE
AUTOROUTE 640
EN FACE DU MARCHÉ AUX PUCES ST-EUSTACHE
AUTOROUTE 13
AUTOROUTE 15

Aidez-nous à prouver que la plume peut triompher du scalpel. Ils sont près d'un million de Québécois et de Québécoises à compter sur votre geste.

Composez le 1 800 335-6175 dès aujourd'hui.

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE DONNEZ... Une fleur d'ESPOIR

La Société d'Arthrite, 2155, rue Guy, bureau 1120, Montréal (Québec) H3H 2R9

Actualités

McGill se distancie de la propagande d'un professeur

GILLES PAQUIN

Le groupe anglophone Forum Québec a dénoncé hier la campagne du professeur Robert Lecker, de l'université McGill, auprès des médias américains qualifiant sa prose de « propagande incendiaire » indigne d'un chercheur universitaire.

L'organisme montréalais qui prône un rapprochement entre anglophones et francophones réagissait ainsi à la diffusion aux États-Unis d'un texte de M. Lecker accusant le gouvernement du Québec de prôner des politiques racistes.

« C'est de la propagande incendiaire visant à promouvoir la haine et la violence. Un document tendancieux qui repose sur des sources peu crédibles », a déclaré le porte-parole de Forum Québec, Dermot Travis.

Selon lui, le texte transmis aux grands mé-

dias et aux investisseurs américains est « indigne » d'un chercheur universitaire. Il ne cite aucune étude sérieuse et ne donne qu'une version tronquée et partisane des faits, dit-il.

« Si M. Lecker avait rédigé son travail pour un cours de sciences politiques 101 il aurait lamentablement échoué en raison de la piètre qualité de sa recherche. Il critique tout ce que dit ou fait le gouvernement du Québec, mais ne situe jamais cela dans le contexte politique canadien », ajoute M. Travis.

Pour Forum Québec, il est déplorable que M. Lecker s'appuie sur la réputation de l'université McGill pour détruire l'image du Québec dans l'opinion publique américaine. Un tel exercice cause un tort considérable à tous les citoyens, c'est de l'autodestruction,

soutient le groupe. Le doyen de la faculté des Arts de McGill, Carman Miller, a pour sa part condamné la démarche de M. Lecker et déploré le fait qu'il y associe le nom de cette institution. Il s'est également dit tout à fait en désaccord avec cette vision du Québec.

« Même si son document porte le nom de l'université, il intervient à titre personnel. Il ne parle ni au nom du département d'anglais, ni au nom de la faculté des Arts, ni au nom de l'université McGill », a dit M. Miller.

Tout en défendant la liberté d'expression des universitaires, M. Miller souligne que celle-ci doit être exercée de manière responsable. Cela signifie vérifier les faits et en donner une interprétation honnête et équilibrée, dit-il.

Lorsque M. Lecker prétend que le Québec

vit en régime répressif, je vous assure que plusieurs de ses collègues ne partagent pas son avis, dit-il. Bon nombre, en sciences politiques, en sociologie et ailleurs à l'université vont dire exactement le contraire, croit M. Miller.

« Je vis au Québec depuis 30 ans et je peux vous affirmer catégoriquement que c'est une des sociétés les plus tolérantes que je connaisse. J'ai vécu le référendum de 1980 et celui de 1995 en tant que fédéraliste et j'ai toujours été traité avec respect », affirme M. Miller.

Selon lui, il n'y a aucune raison de définir notre société par ses extrémistes. Nous vivons dans une société civilisée, dit-il, mais malheureusement il y a de bons et de mauvais universitaires comme il y a de bons et de mauvais hommes d'affaires.

Écoles : les parents témiscamains obtiennent un sursis

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale, ANGLIERS

Une semaine après l'érection de trois barricades routières par des parents d'élèves, les commissaires de la commission scolaire Lac-Témiscamingue (CSLT) ont annoncé, mardi soir à Angliers, devant 150 Témiscamains enchantés, un moratoire d'un an sur toute fermeture d'école au Témiscamingue.

Les parents de ce coin de pays protestaient depuis quelques semaines contre huit fermetures d'écoles prévues au plan triennal adopté par la CSLT le 29 avril dernier. Trois écoles devaient fermer dès l'automne prochain.

À la suite de compressions budgétaires — environ 1 million sur les 27 millions du budget de la CSLT — plusieurs villages peu peuplés des secteurs nord et est témiscamains, Angliers, Fugèreville, Réminy, Laforce, Moffet, Belleterre, Guérin et Thorne, perdaient leur dernière école primaire ou secondaire. Le budget annuel alloué par la CSLT pour l'ensemble de ces écoles s'élève à 250 000 \$.

L'année de sursis permettra, ont précisé mardi les commissaires, de mener à bon terme une étude sur l'ensemble des services, aussi bien éducatifs que sociaux, communautaires, municipaux, etc. dont bénéficie la population de ces secteurs périphériques du Témiscamingue.

Il s'agira essentiellement de tirer toutes les ficelles budgétaires pour assurer la pérennité du plus grand nombre de services, au meilleur coût possible.

La suggestion de cette étude est venue à la mi-mai dernier du ministre régional, et ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. Le ministre précisait alors dans son communiqué : « C'est avec la concertation du monde municipal et de l'éducation qu'une région comme le Témiscamingue s'organise pour prendre en charge elle-même sa destinée. »

Les municipalités, la MRC et les parents assumeront une large part de responsabilités, semble-t-il, dans cette nouvelle répartition du fardeau des services gouvernementaux et paragouvernementaux.

Mardi soir, tandis que les commissaires promettaient de couper les coins ronds dans la mesure où tout le monde fera des efforts, de nombreux parents estimaient toujours que la solution doit venir de la CSLT.

Porte-parole d'un comité de parents, Simonne Laplante, par exemple, réaffirmait : « C'est pas parce qu'on est petits qu'on doit disparaître. On parle du territoire du Québec. Le centre, Montréal, a besoin des périphéries parce que les ressources naturelles sont chez nous. On ne peut pas faire d'agriculture sur le trottoir de la Sainte-Catherine ! Mon argent a la même valeur que celui de quelqu'un qui vit au centre-ville ! »

Le ministre Perreault en tournée provinciale

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, commence aujourd'hui dans la région de Québec (à Beauport) une tournée provinciale pour expliquer les orientations et les objectifs de la révision de l'organisation policière annoncée le 1^{er} mai dernier.

S'il paraît disposé à discuter et amender peut-être certaines modalités d'application, il est hors de question que le ministre apporte des modifications à l'augmentation des coûts déjà annoncés pour les services de base de la Sûreté du Québec dans les petites municipalités.

Les municipalités de comté doivent absorber une majoration de 30 millions \$ cette année en retour de services de la SQ. M. Perreault a rappelé que c'est au Québec que l'on retrouve le plus bas coût per capita des services de la police provinciale avec 42 \$ par habitant. Cette contribution doit être portée à 70 \$.

En somme, c'est environ 1,3 million de personnes de plus qui paieront pour les services de la SQ dans les petites municipalités.

Dans l'esprit du ministre Perreault, il s'agit simplement de rétablir une plus grande équité et de mieux répartir les coûts de la police parmi les citoyens des 1100 municipalités que couvre la SQ.

POUR VOUS, UNE PRIME Calvin Klein

À l'achat d'une de ces fragrances Calvin Klein, vous recevrez un tee-shirt en prime!

Offre en vigueur du mercredi 12 juin au dimanche 23 juin

Exception : CKONE. Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Prime

Eau de toilette Obsession for Men en atomiseur, 125 ml, **60 \$**

Parfum Obsession, 7 ml, **90 \$**

Aussi offert : eau de parfum en atomiseur, 50 ml, **50 \$**

Eau de toilette Eternity for Men en atomiseur, 100 ml, **61 \$**

Parfum Eternity, 7 ml, **96 \$**

Aussi : eau de parfum en atomiseur, 50 ml, **55 \$**

Prime

Prime

Eau de toilette Escape for Men en atomiseur, 100 ml, **62 \$**

Parfum Escape, 7 ml, **97 \$**

Aussi : eau de parfum en atomiseur, 50 ml, **65 \$**

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

VOUS AVEZ LE MEILLEUR

la Baie

À VOTRE SERVICE

LES NOUVEAUX STORES HORIZONTAUX* «LIGHT LINES» DE Hunter Douglas

LES AVANTAGES OFFERTS :

- Garantie à vie
- Plus de lamelles par store
- Baguette d'inclinaison facile à utiliser
- Rail au bas ferme
- Grand de sûreté
- Break-Thru
- Maintenance offerte avec l'enduit cristallinque Dura Shield™

50% DE RABAIS

LES STORES VERTICAUX HUNTER DOUGLAS*
LES STORES NID D'ABEILLES «APPLAUSE II»*

30% DE RABAIS

Tous les fissus Robert Allen pour tentures et rembourage*

TÉLÉPHONEZ MAINTENANT AU **735-1177**

afin d'obtenir un rendez-vous avec notre service d'achat à domicile. ESTIMATION À DOMICILE GRATUITE. Venez visiter notre nouvel assortiment de papiers de fenêtres à notre première salle d'exposition au 4^e étage du magasin centre-ville.

En vigueur jusqu'au vendredi le 28 juin 1996



les Maîtres Décorateurs

*Cette offre ne peut pas être jumelée à une autre offre.